

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MARS 2016**

Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Madame LENOIR procède à l'appel.

**Monsieur VERCAMER procède aux annonces.**

Décès :

- Monsieur Jean-Ghislain DELPORTE, le 10 février 2016, père de Hubert, Service Informatique.

Départs :

- Christophe KACZMARCZYCK, le 1<sup>er</sup> mars 2016, Directeur Adjoint, Education Jeunesse, retour en Mairie de Bondues ;
- Christophe HERBIN, le 4 mars 2016, Directeur Général des Services, part en Mairie de Valenciennes.  
Intérim assuré par Dominique Lecomte jusqu'à l'arrivée d'un nouveau DGS.

Mais avant de poursuivre ce Conseil Municipal qui constitue le dernier pour notre Directeur Général des Services, je vais, en accord avec les présidents de groupe, et j'avoue que je l'ai fait avant que Monsieur HERBIN arrive lors de la conférence des présidents de façon à ce qu'on puisse se caler avant qu'il arrive et qu'il ne connaisse pas la procédure que nous allions mettre en place pour cet hommage, nous allons donc procéder d'abord à une suspension de séance afin de remercier comme il se doit Monsieur HERBIN pour son engagement et le travail accompli au sein de la mairie de Hem pendant plus de 20 ans et donc, à cet effet, je suspends la séance pour cet hommage.

SUSPENSION DE SEANCE

Annonces :

- 5 mars : Concert de Idir
- 12 mars : Les Musicales : 20 ans de Coyotte et Co, Salle des Fêtes  
Soirée anniversaire 20 ans ATABAK, Le Zéphyr  
Suite à la suppression des encombrants, la MEL met en place une déchetterie mobile, stade Dubus de 10h à 13h
- 18 mars : Installation Conseil de la Jeunesse, Salle du CM
- 19 mars : Marche exploratoire sur le site de la Tribonnerie dans le cadre de la concertation  
préalable : merci de vous inscrire en mairie  
Journée de la Petite Enfance, Ferme Franchemme
- 20 mars : Concert de Printemps l'Ensemble Orchestral de Hem, Zéphyr
- 22 mars : « on ne se mentira jamais » Zéphyr
- 26 mars : Chasse à l'œuf  
Opération Hem ta ville propre, vous êtes invité à participer à cette journée citoyenne.
- 1<sup>er</sup> et 2 avril : Festival DÉLIVREz des rêves, festival du livre jeunesse qui vient parachever un travail  
entrepris avec toutes les écoles de Hem autour du livre. Au Zéphyr
- 2 avril : Parcours du Cœur, RV maison du foot
- 20 avril : Cérémonie de la citoyenneté, Salle du Conseil Municipal: remise des cartes d'électeurs  
aux jeunes
- 22 avril : François Xavier Demaison - Zéphyr
- 23 avril : Carnaval : venez nombreux déguisés – rendez-vous au Mail Dunant
- 24 avril : Jubilaires, Salle des Fêtes
- 30 avril : Réception des nouveaux habitants, Ferme Franchemme  
Concert de Sandra Hall dans le cadre de Jazz en Nord - Zéphyr
- 1<sup>er</sup> mai : Réception des médaillés du travail, Salle des Fêtes
- 5 mai : 20 ans d'Oxyg'hem : venez nombreux y participer. Innovation : les inscriptions peuvent  
se faire en ligne.
- 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945, Parking mairie
- 11 mai : Fête de l'Europe, Salle des Fêtes
- Prochain Conseil Municipal : 12 mai 2016

## VOTES BLOQUES

---

**Monsieur VERCAMER.** Je vais passer si vous le voulez bien aux votes bloqués :

- 5 Accessibilité des bâtiments – Plan de financement ;
- 6 Métropole Européenne de Lille – Approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences aménagement numérique, aires de stationnement et cheminements doux ;
- 38 Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS ;
- 1 Exercice budgétaire 2016 – Budget principal – Décision modificative n°1 ;
- 2 Exercice budgétaire 2016 – Budget annexe Zéphyr – Décision modificative n°1 ;
- 3 Métropole Européenne de Lille – Rapport d'activité annuel 2014 ;
- 4 Métropole Européenne de Lille – Transfert de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux
- 11 Coordination de la police mutualisée et des forces de sécurité de l'Etat – Modification de convention ;
- 12 Adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'organisation commune d'un marché de formation relatif çà la gestion des eaux pluviales – Délibération autorisant la conclusion de la convention de groupement de commandes et la passation du marché ;
- 13 Cession d'un véhicule ;
- 17 Projet éducatif territorial – règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs ;
- 18 Ecoles municipales artistiques – Participation des familles ;
- 19 Ecole municipale de natation – Participation des familles ;
- 20 Modification des tarifs d'Oxyg'Hem ;
- 21 Marchés communaux d'approvisionnement – Approbation du principe de gestion en délégation de service public – Lancement de la procédure de consultation des entreprises ;
- 22 Exonération temporaire de taxes locales – Mise ne place d'un comité technique local ;
- 23 Budget annexe »Blanchisserie » Projet de rénovation urbaine Hauts-Champs – Longchamp – Parc d'activités de la Blanchisserie – Vente du lot F - Modificatif ;  
(*Monsieur le Maire faisant partie du CA de la SEM Ville Renouvelée ne participera à ce vote*)
- 24 Association AISE – Modification de convention ;
- 25 Métropole Européenne de Lille – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public et l'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014 ;
- 26 Métropole Européenne de Lille – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement e de l'eau potable pour l'exercice 2014 ;
- 28 Développement durable – Réseau de chemins piétonniers - Acquisitions foncières parcelles AL0007 et AL335 ;
- 29 Développement durable – Réseau de chemins piétonniers - Cession pour partie parcelles AL0007 et AL335 ;
- 30 Développement durable – Coulée verte – Convention de mise à disposition de foncier ;
- 31 Instauration de la déclaration préalable pour les clôtures ;
- 32 Vente d'une propriété sise rue Jules Guesde Cour Christiaens, cadastrée BA768, 770 et 772 ;
- 33 Vente d'une propriété sise rue Jules Guesde Cour Christiaens, cadastrée BA769, 771 et 773 ;
- 35 Désaffectation et déclassement d'un parking sis rue du 6 juin 1944 et rue de la Marjorlaine, cadastrée AS272 ;
- 37 Requalification urbaine – Régularisation foncière – Cession des deux parcelles AZ821 .  
et AZ822.

Est retirée la délibération suivante, le prix ne convenant pas à l'acheteur :

- 34 Vente d'une propriété sise rue du Général Leclerc, cadastrée AL172.

Seront présentées de façon groupée les délibérations suivantes :

- 9 Exercice budgétaire 2016 – Soutien à l'animation globale des centres sociaux ;
- 10 Audit offre sociale du territoire – Prolongation de la mission du cabinet d'étude.

Seront présentées conjointement les délibérations suivantes avec un diaporama :

- 14 Exercice budgétaire 2016 – Accueils de loisirs sans hébergement été – Accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée – Participation des familles ;
- 15 Restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2016/2017 – Participation des familles ;
- 16 Accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée 2016/2017 – Participation des familles.

Je vous propose de passer au vote et vous précise à nouveau que je ne vote pas pour la délibération n° 23.

**Vote : unanimité**

**Monsieur VERCAMER.** Je passe la parole à Monsieur André BISCOP pour la présentation du plan de développement du haut débit.

## **PRESENTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU HAUT DEBIT**

---

➤ *Annexe 1 : Diaporama "Déploiement fibre optique"*

**Monsieur BISCOP.** Je vous présente ici le déploiement de la fibre optique sur la commune.

### Diaporama 2 :

D'abord, je vais vous donner quelques rappels techniques : la fibre optique c'est un fin filament de verre ou de plastique qui permet de faire circuler des données à très haute vitesse et en très grande quantité sans pratiquement aucune perte, c'est le très haut débit. Débit supérieur à 30 mégabits avec débit descendant. Le FttH : la fibre arrive jusqu'à l'intérieur du logement avec la présence d'une prise optique. Le Fttla : le réseau en amont est en fibre, seule la partie terminale entre le dernier amplificateur et le client est en câble coaxial, c'est-à-dire en cuivre avec la présence d'une prise coaxiale.

### Diaporama 3 :

Quelques rappels historiques, le plan France très haut débit lancé au printemps 2013 vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 avec une division du territoire en 2 zones. La première zone dans les grandes agglomérations et chefs-lieux des départements, les opérateurs privés déploient les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné donc le FttH. En 2ème zone, en dehors des grandes agglomérations les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à internet c'est-à-dire le FttH, amélioration des débits sur le réseau ADSL, satellite, wimax et la 4G.

### Diaporama 4 :

Dans le cadre du plan du très haut débit et du déploiement dans les zones moyennement denses des grandes agglomérations les 2 opérateurs principaux Orange et SFR ont conclu des accords visant à se répartir les déploiements à charge pour celui qui déploie d'ouvrir son réseau à l'autre.

### Diaporama 5 :

Une convention non contraignante a été signée en ce sens avec LMCU qui se réservait le droit de déployer un réseau d'initiatives publiques en cas de carence des opérateurs. A ce titre, Hem faisait partie de la zone déployée par SFR par la technologie FttH avec une échéance de fin de déploiement fixée à 2020.

### Diaporama 6 :

Parallèlement, la commune était membre du SIVU vecteur Roubaix-Tourcoing dont l'objet était le déploiement d'un réseau de télévision câblée à partir de 1987 exploité aujourd'hui par la société Numéricâble et qui propose également l'accès à internet. En 2013, avant l'échéance de la délégation du service public signée avec Numéricâble, celle-ci a été résiliée d'un commun accord selon les modalités suivantes : remise des infrastructures de réseau à LMCU par le SIVU, Numéricâble devient donc locataire de ces infrastructures, engagement de Numéricâble à moderniser son réseau câblé par la technologie FttLA. Rachat du parc des prises clients par Numéricâble au SIVU avec paiement aux communes suite à la dissolution du SIVU, compétence de droit LMCU.

### Diaporama 7 :

A ce jour, SFR annonce avoir terminé la modernisation de son réseau câblé mais dans sa zone de couverture il y demeure des zones blanches et des clients non raccordables. De plus, une attitude ambiguë de Numéricâble-SFR sur les extensions de réseau en jouant sur le fait qu'ils ne sont que locataires des infrastructures métropolitaines.

### Diaporama 8 :

A priori, une situation claire avec 3 acteurs indépendants Orange, SFR et Numéricâble poursuivant chacun ses engagements mais LMCU abandonne son projet de réseaux d'initiatives publiques en raison des coûts. Numéricâble rachète SFR, dès cet instant, SFR manifeste des signes de ne pas déployer son réseau FttH et obtient parallèlement de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, c'est-à-dire l'ARCEP, la possibilité sous condition de proposer l'offre à Numéricâble FttLA en alternative à sa propre offre FttH.

### Diaporama 9 :

La commune de Hem représentée par son Maire a interpellé vigoureusement SFR pour obtenir le déploiement tel que prévu initialement et parallèlement se rapproche de la MEL pour envisager les suites éventuellement contraignantes à donner à l'inaction de SFR.

### Diaporama 10 :

La situation actuelle, la Métropole Européenne de Lille a pris acte de la carence de SFR et dénonce la convention. Orange reprend un certain nombre de communes initialement dévolues à SFR et conventionne avec la MEL pour le déploiement de sa fibre optique FttH.

### Diaporama 11 :

C'est donc 57 communes qui sont donc rattachées désormais sous la coupe de Orange au lieu de SFR. Alors vous avez la carte qui vous est présentée là, toutes les communes orange foncé on va dire ça comme ça, seront terminées fin 2016 initialement c'était prévu comme ça voilà, alors ensuite vous avez l'orange moins teinté voilà dans lequel est repris donc Hem ce sont toutes les communes qui ont été reprises par Orange et donc je vous dirai derrière le projet. Voilà toutes les parties blanches restent SFR.

### Diaporama 12 :

De manière concrète, après intervention appuyée de Monsieur le Maire, Orange propose de retenir Hem en phase 1, démarrage en 2016/2017 mais il y aura 2 lots. Le lot 1 démarrage effectif des études dès cette année sur le nord de la ville représentant 61% de couverture soit 4300 logements sur les 7100 qui sont en carence ADSL. La durée entre 18 et 24 mois pour rendre ses logements éligibles à la fibre soit au plus tard en mars 2018. Vient ensuite le lot 2 avec un démarrage des études dès la fin du lot 1 soit sur les 39% restants des logements qui bénéficient à ce jour des débits les plus importants c'est à dire supérieurs à 8 mégabits. De toute façon, un objectif de couverture intégrale toujours fixé à 2020 identique à celui qui avait été fixé initialement pour Hem par SFR. De plus, dans le périmètre du lot 2 il y a l'existence d'une offre alternative partielle du très haut débit via Numéricâble.

### Diaporama 13 :

Orange met en place avec chaque commune en lien avec la MEL une phase de concertation pour le déploiement du lot 1. C'est une concertation qu'on a eu il y a une dizaine de jours et on doit la renouveler d'ici 6 mois pour faire le point. Nous informerons régulièrement les habitants, ils pourront également se rendre sur les sites internet suivants dès 2017 pour savoir s'ils sont éligibles afin de pouvoir contacter le fournisseur accès internet de leur choix. Voici les adresses des sites orange.fr ou reseau.orange.fr en cliquant sur fibre et renseignant leurs adresses, je l'ai fait ça fonctionne je ne suis pas éligible.

Voilà Monsieur le Maire.

**Monsieur VERCAMER.** Je dois dire que beaucoup de villes, je pense qu'il ne faut pas tirer la couverture à nous, beaucoup de villes se sont plaintes du développement de la fibre sur leur territoire, un certain nombre de villes font de la communication sur le fait que ça va aller plus vite, nous aussi, je pense que l'on peut féliciter surtout la MEL qui a mis son poids dans la bagarre. On peut regretter par contre que le conventionnement initial n'est pas contraint SFR a réalisé le déploiement parce qu'aujourd'hui c'est le constat de carence de la convention de SFR avec la MEL qui a amené la MEL à résilier cette convention et à prendre de nouveaux accords avec Orange sur le déploiement de la fibre qui est donc engagé vous l'avez vu dès 2016 alors ont dit 18 à 24 mois, bien évidemment quand vous couvrez 61% des logements de Hem, vous ne faites pas ça en une seule journée donc ça va dès les premiers logements vont être connectés d'ici 6 mois, ils vont déployer la fibre sur tous les logements il n'y a pas de demande à faire, tous les logements sont accordables c'est-à-dire qu'ils doivent bien évidemment passer la fibre partout en souterrain ou en aérien sur les façades de façon à ce que chaque personne qui souhaite se brancher sur la fibre optique puisse demander à son fournisseur de son choix de se brancher sur cette fibre. Alors il y a une offre alternative alors ça c'est bien la France ça c'est un peu compliqué où on a laissé un peu tout le monde faire au lieu de faire un réseau national on a laissé l'initiative privée alors il paraît que c'est directive européenne c'est possible, moi j'aurai préféré que cela soit un peu comme le chemin de fer, il y en a qui font des lignes et puis les autres qui les utilisent ou comme le gaz, il y en a qui font les conduites de gaz et d'autres qu'ils les utilisent ou l'électricité c'est pareil c'est pas comme ça que ça marche pour le Numéricâble et donc Orange à contractualiser avec la MEL mais ça n'empêche pas que vous pouvez avoir également par Numéricâble, SFR, internet, d'ailleurs certains l'ont déjà, c'est d'ailleurs mon cas. Simplement ça va aller plus vite quand on en a discuté avec Orange, parce ce sont Messieurs BISCOP et HERBIN qui suivent le dossier, il y a une dizaine de jours qui nous a dit effectivement, on dit entre 18 et 24 mois parce que ce qui est le plus long ce n'est pas de tirer la fibre, c'est effectivement avoir les accords ou en tout cas avoir les négociations avec chaque propriétaire, chaque maison, chaque logement parce qu'il va falloir mettre des boîtiers sur les façades et quelquefois les gens sont un peu récalcitrants même si la loi contraint l'habitant à mettre les réseaux sur la façade, il vaut mieux faire en bonne intelligence plutôt que par contrainte voilà donc c'est ce qui est plus long mais la fibre va être déployée dans la ville et d'ailleurs, vous pouvez le constater ça a eu au moins un avantage c'est que Numéricâble déploie également sa fibre parce qu'en ce moment vous voyez beaucoup de camions sur Hem qui déploient la fibre parce qu'ils ont peur de se faire piquer les clients par Orange donc du coup on a une offre alternative par Numéricâble qui se développe, au moins cela aura fait accélérer Numéricâble en développement de fibre. Alors pourquoi on dit 2 lots, et au moins jusqu'à 2022 ? C'est que Hem est extrêmement étendue. Elle fait 965 hectares et qu'il y a quelquefois des maisons qui sont dans la campagne et donc bien évidemment ils sont beaucoup plus long à aller connecter. Je pense à la rue de Moscou, je pense à des gens comme ça qui vont être vraisemblablement raccordés avec Forest-Sur-Marque parce que la rue de Moscou, c'est le prolongement d'une rue de Forest-Sur-Marque et donc vraisemblablement ils vont être raccordés avec Forest-Sur-Marque quand elle sera raccordée et comme elle est moins prioritaire que nous entre guillemets enfin c'est-à-dire que les délais sont un peu plus longs parce que nous on est dans l'agglomération roubaisienne alors que eux sont un peu plus dans la campagne, il est possible que toute la ville de Hem ne soit pas raccordées en 2018 comme nous l'espérions il y aura quelques maisons par ci par là qui sont un peu éloignées et qui seront raccordées avec les villes environnantes. Voilà en tout cas ce que l'on voulait vous dire pour la fibre, je pense que Monsieur BISCOP a suivi ça avec Monsieur HERBIN d'une main de maître, vous doutez bien que ce sont des

choses sur lesquelles nous ne sommes pas compétents parce que vous l'avez vu on vient de passer la délibération en vote bloqué du transfert de charges où la compétence numérique a été transférée à la Métropole Lilloise et donc nous n'avons pas de compétence en la matière et donc il faut quand on n'a pas de compétence, il faut avoir une grande gueule comme dirait l'autre, c'est ce que nous avons essayé de faire. Voilà en tout cas, ce que l'on a fait mais je pense aussi remercier le service de Monsieur CASTELAIN Damien qui a également interpellé le Préfet et un certain nombre d'autorités en la matière moi-même j'avais interpellé Monsieur MACRON Emmanuel au moment de la Loi Macron à la demande de Monsieur CASTELAIN pour qu'il puisse également nous aider. Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

## **7 - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

**Monsieur VERCAMER.** Je vais vous présenter la délibération sur les subventions aux associations.

Vous le savez, la ville a une baisse de dotations d'un peu plus de 400 000 euros par an, c'est la 2ème année qu'elle se voit une baisse supplémentaire de 400 000 euros c'est-à-dire que nous avons 800 000 euros de baisse déjà par rapport à 2014, nous aurons encore 400 000 euros de baisse en 2017. On aura 1 200 000 euros de baisse de dotations en 2017 par rapport à 2014 et donc elle doit faire face à cette baisse de dotations. Nous avons souhaité je pense unanimement de ne pas augmenter les impôts, de ne pas faire participer plus les habitants qui sont déjà parfois au bord de la rupture soit parce que les impositions sont trop élevées soit malheureusement parce qu'ils ont des problèmes financiers, des problèmes d'emploi et donc nous avons souhaité maintenir la fiscalité telle qu'elle l'est depuis maintenant de nombreuses années à Hem et donc nous avons fait participer l'ensemble des politiques de la ville, les politiques publiques bien évidemment d'abord, un certain nombre d'Elus ont participé lors de réunions d'arbitrage en proposant des baisses vous le savez, ciblées, circonstanciées, d'actions qu'elles menaient sur le territoire hémois en diminuant l'envergure de l'action ou en mutualisant l'action avec les villes environnantes et puis nous avons effectivement décidé de faire participer également le milieu associatif à cette baisse de dotations parce que nous estimons que l'argent public doit d'abord aller bien sûr à l'action publique plutôt qu'à l'action privée néanmoins les associations est en accord intermédiaire essentiel dans notre lien social et dans notre action auprès des habitants dans un certain nombre de domaines nous avons décidé de ne faire baisser la part des subventions que de 4% ce qui représentait de l'ordre de mémoire 50 000 euros au total sur les 400 000 euros, je vous le rappelle quand même, sur les 800 000 euros même depuis 2 ans puisque l'année dernière on n'a quasiment pas les associations et donc, nous avons appliqué les critères de subventions que nous avons votés lors d'un dernier Conseil et nous avons rencontré un certain nombre d'associations je pense que quasiment la totalité des associations ont été rencontrées par les Elus peut être certaines n'ont pas été vues parce que c'était de toutes petites associations ou peut-être parce que le temps a manqué. Je dois remercier les associations qui ont compris et qui d'elles-mêmes, nous ont proposé de ne pas voir quelquefois de subventions cette année je pense par exemple à Hem Loisirs qui, je pense que Monsieur LECLERCQ en dira un mot tout à l'heure, Hem Loisirs nous a dit ben puisque vous avez des difficultés nous on a un bas de laine, on a un peu de trésorerie, donc cette année nous vous proposons de ne pas nous donner de subventions ce qui ne veut pas dire que l'année prochaine ils n'en voudront pas mais certains, d'eux-mêmes on dit on a de quoi faire et on va baisser, d'autres on était de baisser de matière arbitraire de 4% puisque c'était la moyenne qui avait été souhaitée et puis enfin d'autres n'ont pas subi de baisse de subventions parce que nous pensions que ces associations qui œuvrent dans le milieu social auprès des habitants les plus en difficulté ou elles-mêmes en difficulté ne pouvaient pas subir une baisse de subventions faute de quoi elles auraient pu avoir des difficultés financières plus graves voire être soumises à un redressement judiciaire ou liquidation et donc nous n'avons pas baissé. Certaines aussi ont oublié de déposer leurs dossiers, je vous rappelle la Loi c'est que pour obtenir une subvention la première chose à faire c'est de le demander, de donner une subvention sans avoir une demande est strictement illégale et interdite et donc certaines n'ont pas demandé de subventions ce qui je l'avoue, nous a permis de participer plus facilement à cette baisse mais je vais dire ça va dans le sens aussi de celles qui nous ont pas demandé de subventions cette année peut être aussi qu'elles n'ont pas déposé du dossier parce qu'elles ne voulaient pas de subventions parce qu'elles avaient la trésorerie et qu'elles nous l'ont pas dit c'est peut être ça, parce que comme on ne les a pas rencontrés ou elles ne se sont pas manifestés. Nous les remercions également si c'est pour nous aider à passer le cap. Voilà alors les subventions étaient proposées vous avez vu que nous avons séparé la mise à disposition du personnel et les fluides parce que vous savez qu'il y a des subventions qui compensent la dépense de fluides et des subventions qui compensent les mises à disposition de personnel parce que nous mettons à disposition le personnel, en échange nous facturons le salaire du personnel mais comme c'est une mise à disposition qui était gratuite, nous redonnons une subvention à hauteur de la subvention de la facturation versée et nous avons mis à part parce que vous savez que sur l'Aventure, Monsieur BOUDEULLE a été remplacé par une personne qui coûte beaucoup moins cher puisqu'elle est en début de carrière qui est mis à disposition également et donc, bien évidemment, la subvention que nous versons pour compenser le salaire que nous facturons est plus faible puisque le salaire lui-même est plus faible donc on l'a mis à part pour éviter de fausser les chiffres. De même, nous avons mis à part également, les subventions versées à l'Amicale du Personnel puisque vous le savez, l'Amicale du Personnel, le personnel a décidé de créer un comité des œuvres sociales et a souhaité supprimer un certain nombre d'aides ou d'avantages que la Ville accordait aux agents. Par exemple, le repas de convivialité ou quelques cadeaux que la Ville offrait aux périodes de fêtes en échange la création d'un comité

d'œuvre sociale qui lui-même offrait les mêmes aides et donc nous avons dans la délibération que nous avons votée puisque cela faisait partie de l'addition modificative numéro un que nous avons voté en vote bloqué, nous avons accordé une subvention de 44 000 euros au lieu de je ne sais plus combien 5 300 euros mais c'est pas une véritable hausse subventions puisque c'est un transfert entre une aide matérielle ou des avantages en nature que nous apportons au personnel contre que nous avons supprimé en échange de cette subvention. Quand même, la Ville a participé à hauteur de 14 000 euros supplémentaires à hauteur de ce comité d'œuvre sociale qui nous apparaissait être allé dans le sens de l'histoire puisque beaucoup de villes aux environs avaient un comité d'œuvre sociale. Je précise qu'un référendum a eu lieu dans la mairie et pour ce comité des œuvres sociales nous avons eu un résultat, je suis en train de chercher le résultat, j'espère que je l'ai, évidemment je n'ai pas le résultat, pas de chance, bien, il y avait 85% de votes favorables même plus, je pense, 90 % de votes favorables avec un taux de participations assez impressionnant puisqu'on frôlait les 80% de participations donc pas de contestations possibles dans le personnel puisque le personnel a voté quasiment je veux dire, à l'unanimité, la création de ce comité des œuvres sociales. Voilà, et donc on l'a mis à part parce qu'évidemment de comparer 5 300 à 44 000 et mis dans le total ça aurait pu fausser la comparaison. Ce qui donne donc, en définitive, pour ce qui est comparable, c'est-à-dire hors mise à disposition de personnel et COS, évidemment, je ne l'ai pas là, mince, je n'ai pas le bon tableau. De mémoire, 3;43 % de baisse de subventions accordées aux associations pour mise à disposition de personnel hors fluide et hors comité des œuvres sociales. Voilà ce que je voulais vous dire pour cette délibération. Je vous rappelle que pour toutes ces délibérations il y a également des conventions financières qui devront être signées lorsque les subventions dépassent les 23 000 euros, mise à disposition comprise.

**Madame CHOUIA.** Alors merci pour cette présentation, donc le désengagement de l'Etat effectivement perdue et s'amplifie. Cette baisse des dotations de l'Etat nous contraint davantage à opérer des choix sur ce qu'il faudra délaissier tout en maintenant la qualité du service public. Simplement ici à Hem, on a quand même des marges de manœuvre avec une bonne santé financière dans notre ville et des choix qui sont possibles, le côté à priori positif des choix qui ont été faits c'est de privilégier les politiques sociales qui sont à leur niveau quasi identiques. Ce sont des politiques publiques qui sont incontournables qui contribuent à faire de Hem, une ville garante de la cohésion sociale entre ces différents quartiers, une ville qui donne des perspectives à chacun malgré un contexte général où les inégalités se creusent mais ce maintien, il se traduit par la baisse d'une subvention relative aux places dans les crèches réservées aux hémois dans une crèche privée, c'est ce qui nous a été dit en Commission. 3 places dans une crèche donc il faudra s'interroger à un moment donné sur le fait de vouloir attirer sur la ville des familles avec des constructions, de l'immobilier, et d'un côté, est-ce qu'on attire la population avec des places en crèche ? Voilà c'est une question soulevée. Nous déplorons également la baisse des subventions un peu plus large sur les dotations sportives et culturelles qui sont autant de vecteurs indispensables au bien-être et également une réelle opportunité pour les publics les plus fragilisés de s'ouvrir au monde, d'être confrontés au monde qui les entoure et surtout de ne pas sombrer vers l'obscurantisme et les extrêmes. Le soutien en secteur associatif en 2016 en baisse, de 3,44% aurait dû à notre sens traduire la reconnaissance du travail complémentaire de la société civile. Ce sont beaucoup de bénévoles. C'est de notre point de vue, une condition indispensable pour la mise en œuvre d'une politique co-construite et dynamique, adaptée et ajustée aux attentes des Hémois. Vous avez formulé des choix, notre groupe formule d'autres priorités, des propositions dans un esprit constructif avec une volonté de travailler dans le temps, ensemble, sur des priorités et des moyens d'y répondre. Par contre, je vais m'abstenir sur cette délibération.

**Monsieur BACHIRI.** Merci monsieur le Maire. Bon je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Alors, je vais écourter mon intervention parce il y a des choses que Madame CHOUIA a dit que je suis d'accord mais une chose Monsieur le Maire que je voudrais dire, vous avez dit que les associations c'est d'ordre privé alors il faudra faire des choix parce qu'il faut privilégier le public effectivement, mais il y a beaucoup de choses que font les associations et heureusement et qu'elles le font parce que si c'était le public qui le faisait, je pense que à un moment donné ça nous coûterait beaucoup plus cher et ça faut aussi l'entendre et moi c'est pour ça que je trouve quand même que vous avez raté l'occasion de montrer l'exemple surtout une ville comme la nôtre, comme a dit Madame CHOUIA, financièrement se porte bien et de dire à ces associations malgré toutes les baisses concernant la Région, concernant le Département, même aussi certaines qui touchent aussi de l'Europe de dire que nous, nous choisissons de les soutenir parce que dans ces moments difficiles de pouvoir à un moment donné, de les entendre et qui peuvent continuer à servir notre ville, à servir les habitants de notre ville et au-delà. C'est pour cela que je suis un petit peu, je vais m'abstenir parce que je suis quand même assez irrité dans le sens où quand même vous dites que les associations basées sur le social ne sont pas touchées, moi je trouve quand je lis un petit peu les tableaux sont quand même touchées Madame CHOUIA l'a bien dit concernant la crèche Rigolo comme la Vie mais aussi le GIP AGIRE, que comment dirais -je, qui est basé surtout sur l'insertion, de l'insertion vers l'emploi et je pense qu'aujourd'hui au vu de la conjoncture difficile de pouvoir dire à ces associations qui portent quand même ce fardeau, je veux dire, c'est pas facile en ce moment de leur dire que nous les soutenons et c'est pour cela que nous si nous sommes autour de ce Conseil Municipal et je pense que chacun d'entre nous essaye de trouver les bonnes solutions, nous n'avons pas toutes les mêmes idées mais nous avons quand même le même objectif, les sortir de là. Je me dis aujourd'hui peut être nous avons peut être raté l'occasion d'envoyer un signe fort et de leur dire nous vous soutenons et tenez bon parce que vous avez dit que certaines associations disent qu'elles sont contentes.

**Monsieur VERCAMER.** Je n'ai pas dit ça. J'ai dit qu'elles avaient participé à ...

**Monsieur BACHIRI.** Ah bon, d'accord et d'autres qui ont dit : ne me donnez pas, ça va j'en ai encore dans les poches. Bon ben c'est bien, moi je pense mais y en a d'autres qu'on a rencontré qui sont inquiets quand même parce que au-delà de la ville ils ont aussi d'autres subventions un peu de la Région, Département où s'inquiètent vraiment sur leurs objectifs, sur leurs activités, sur aussi leur masse salariale qui se disent est-ce qu'ils vont continuer ou quel choix ils feront ? ça aussi je pense qu'il faudra aussi les entendre Monsieur le Maire et de ne pas seulement entendre que ceux qui se disent nous avons de l'argent ne vous inquiétez pas on peut- être aussi on peut vous en donner et ça, moi, je dis Monsieur le Maire, quand je vois aussi concernant les centres sportifs comme on peut dire qu'on a sur Hem qui sont certains en difficulté, vous le savez très bien Monsieur le Maire, et qu'on peut dire aujourd'hui, c'est quand même quelque chose qui drainent énormément de gens, énormément de jeunes et qui est quand même une activité forte de notre ville et je pense qu'il faut que nous soyons à l'écoute et vigilants, je ne dis pas que vous n'êtes pas à l'écoute, c'est une façon d'être à l'écoute de chacun comment il voit l'écoute mais nous sommes surtout à l'écoute de ce qu'ils ont des soucis et ceux qui ont moins de soucis tant mieux pour eux et nous ne pouvons que les encourager et à continuer comme ça. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur LECLERCQ.** Oui effectivement la ville se porte bien parce qu'elle est bien gérée Monsieur BACHIRI mais bon je pense qu'en règle générale les associations, je ne parle pas des associations des centres sociaux qui ont d'autres difficultés mais les associations en général se portent relativement bien aussi sur la ville. Nous avons organisé avec l'URACEN courant 2015, deux réunions d'informations auprès du monde associatif notamment une réunion sur ce qui portait sur la partie budget et je peux vous dire qu'il y a eu beaucoup de questions qui ont été posées lors de cette réunion auprès de l'URACEN et lorsque j'ai reçu pour ma part l'ensemble des associations culturelles pour leur présenter les nouveaux critères qui étaient mis en place pour 2016 et lorsque j'ai reçu lors de ses appels à projets, je peux vous dire qu'aucune association culturelle tout au moins mais je pense que dans d'autres domaines c'est exactement la même chose, elles ont toutes des petites réserves et c'est tant mieux plus ou moins importantes en fonction de leur statut, de leurs objectifs et c'est normal parce qu'elles ont certaines des salariés et elles ont besoin d'avoir une trésorerie pour permettre de payer ses salariés, d'autres n'ont pas de salariés mais elle ont de petites réserves pour des projets à venir et les quelques dizaines d'euros ou les quelques euros qu'on a pu retirer à l'une ou l'autre association ne met en aucun cas en péril la vie de l'association, loin s'en faut, sinon la Ville ne l'aurait pas fait puisqu'on les a toutes vues, on a tout regardé leur budget, leur projet et aucune, je dis bien, bien sûr je ne reviens pas sur tout ce qui associations sociales et notamment les centres sociaux mais toutes les autres ont en général de quoi tenir leurs activités sur 2016 et encore les années suivantes. Je rappelle également que la ville n'aide pas seulement les associations avec de l'argent mais également avec des moyens techniques, les prêts de salles, le matériel, la communication. Tout cela n'est pas chiffré, je peux vous dire que sur le budget de la ville c'est relativement important et même très important je pense que si on compare ce que la ville de Hem donne à ses associations par rapport à d'autres communes voisines, je pense que la ville de Hem est relativement généreuse avec ses associations et c'est tant mieux et c'est normal, la vie associative est importante sur notre commune, elle participe à nos côtés à la vie de la cité et c'est logique que la ville les aide comme elle soutient ses bénévoles, les bénévoles sont soutenus par la ville. Monsieur le Maire a mis d'ailleurs deux Elus parmi nous pour conforter ces bénévoles, les encadrer, les entourer et les orienter également vers des associations si besoin était. On a mis en place des Trop'Hem pour mettre à l'honneur les bénévoles de la ville ainsi que d'autres manifestations donc la ville continue à soutenir le monde associatif, effectivement il y a eu quelques baisses ici sur le budget 2016 mais Monsieur le Maire l'a dit, la baisse état doit être supportée par tous, la ville a fait des efforts sur son fonctionnement dans tous les services nous avons fait des coupes dans nos activités, il nous semblait logique de mettre en partie également le monde associatif sur ces petites économies pour faire face à cette baisse de budget et éviter comme l'a dit Monsieur le Maire, de remonter les impôts ou d'augmenter les tarifs où là, toute la population était concernée, là au niveau des associations certes, il y a une baisse, mais je redis en aucun cas, elle ne met en péril ses associations et leur mode de fonctionnement.

**Monsieur BACHIRI.** Je voudrais juste simplement préciser effectivement que notre ville aujourd'hui a une bonne santé financière mais il faut aussi entendre que notre ville aussi touche beaucoup de subventions concernant... Oui Monsieur le Maire, vous savez très bien, concernant la MEL, concernant l'Etat, concernant le Département, sur différents sujets, sur différents programmes, sur différents services, vous le savez très bien et tant mieux qu'aujourd'hui notre ville puisse justement utiliser ces subventions et de pouvoir faire avancer certains projets, faire avancer la ville. Effectivement, il ne faut pas qu'on oublie que nous-mêmes nous touchons des subventions et quand il y a une baisse ça fait mal et c'est dur, on doit faire des choix voilà c'est pour ça que Monsieur l'Elu, je vous remercie de le dire mais aussi je vous rappelle que les subventions aussi il faut le dire qu'on y touche aussi. La 2ème chose vous dites qu'il y a des associations, c'est quelques euros effectivement tout-à-fait mais vous ne citez pas aussi les associations où elles ont quand même 4% sur un budget ça tire plus vers le 5% que vers les 4% qui est quand même considérable concernant leur budget, il faut aussi le dire et l'entendre ce que je suis en train de vous dire, ce n'est pas simplement une critique ou quelque chose qui vient, c'est simplement une responsabilité qu'on doit tous avoir pour essayer d'avoir une bonne décision et la meilleure qu'on puisse prendre c'est tout voilà merci.

**Monsieur DELEPAUT.** Oui Monsieur BACHIRI, dans le domaine du sport comme dans le domaine de la culture j'ai reçu toutes les associations sportives aidé par Monsieur GAQUIERE depuis début 2015, on a exposé à toutes ces associations notre projet, elles y ont toutes adhéré depuis lors et encore récemment, j'assiste à toutes les

assemblées générales de toutes les associations sportives, aucune n'est dans le rouge si certaines ont parfois un bilan négatif sur une année elles ont un bas de laine qui leur permet de résister un ou deux ans de plus. Je pense que nous avons fait les choses en concertation et qu'elles sont faites comme il faut les faire merci.

**Monsieur THIEFFRY.** Juste pour revenir sur un point parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont commencé à juste titre, en disant que la ville est donc est en bonne santé financière donc aurait pu peut-être prendre de décisions, je pense justement premièrement que c'est parce que la ville assume ce genre de décisions qu'elle est sur le long terme en bonne santé financière. C'est justement parce que la ville, c'est une question de choix mais c'est justement parce que la ville assume d'expliquer clairement comment l'argent est redistribué et puis les choix qu'elle fait qu'elle peut être en bonne santé financière. Deuxièmement, sur ce que vous dites Monsieur BACHIRI, vous dites qu'il y a des associations en effet pour lesquelles c'est plus difficile. Les associations pour lesquelles c'est le plus difficile c'est les associations en l'occurrence qui touchent par exemple des publics, des publics en difficulté, des associations d'ailleurs qui elles-mêmes, ont été en difficulté ces dernières années, on pense aux centres sociaux par exemple, je sais que c'est un sujet qui vous intéresse, c'est précisément sur ces actions là et sur ces associations là que les subventions n'ont pas été baissées donc vous dites qu'on a raté une occasion de montrer un geste positif, je pense justement qu'on a saisi l'occasion de montrer que malgré la difficulté de la situation on maintenait nos efforts sur l'essentiel.

**Monsieur MAHTOUR.** Je vais reprendre ce qu'à dit mon collègue et je suis entièrement d'accord de ce qu'à dit Monsieur THIEFFRY sur les centres sociaux. Il faut savoir que sur les 2 centres sociaux il n'y a pas eu de baisse, 137 000,27 euros pour le centre social des 3 Villes, 88 382 euros pour Saint-Exupéry donc nous avons décidé cette majorité municipale de ne pas baisser ces subventions justement parce qu'ils avaient du public en difficulté comme l'année dernière. Sur les baisses de 4 %, quand on voit les autres communes, c'est 8, 10 %, nous c'est 4% c'est quand même assez minime quand nous avons des rapports excellents avec les associations on les rencontre tous les jours, les clubs sportifs aussi, j'y suis tous les week-ends sur les terrains et ils sont contents de nos installations. Certes, ils ont une baisse de subventions mais vous savez que les familles ont le passeport où nous finançons 50% de la licence et ça nous l'avons maintenu donc voilà donc à Hem, nous soutenons nos associations et nous encourageons le tissu associatif.

**Monsieur LAOUADI.** Monsieur BACHIRI a parlé du GIP AGIRE et moi, je suis assez satisfait puisque là on est dans une action intercommunale qu'il y ait un accompagnement des jeunes adultes en recherche d'emploi, donc je connais votre sensibilité sur ce sujet là et vous avez bien raison puisque c'est l'une des priorités de la commune, c'est en tout cas pour moi ensuite qui est Adjoint à l'Economie, c'est l'accès ou le retour à l'emploi de nos populations qui sont en recherche active. Sachez simplement que la ville de Hem, on est en intercommunalité, il y a 7 communes, la ville de Hem est celle qui donne le plus, et j'en remercie Monsieur le Maire, et qu'effectivement, en plus j'en suis le président puisque c'est un Elu qui doit être président de cette structure, que toutes les communes ont baissé. Celle qui a baissé le moins, c'est bien la commune de Hem. Celle qui fait le plus, c'est encore la commune de Hem et Monsieur le Maire me rappelle qu'en plus il met à disposition des locaux à titre gracieux. Donc moi, ce qui m'inquiète plus, en tout cas pour l'aspect GIP AGIRE, c'est plus les baisses de financements effectivement vous avez raison qui peuvent venir du Département, de la Région ou de l'Etat et le travail monstrueux puisqu'on me donne l'occasion de le dire, qui est de se mettre en règle que avec le FSE qui non seulement paye avec un retard conséquent mais en plus de ça systématiquement de toute façon nous retire des fonds, c'est jamais parfait ce qui n'est pas le cas de l'Etat ou de la Région ou du Département. Moi j'avais interpellé le Préfet pour lui rappeler que l'économie c'est important et ça me donne aussi l'occasion de vous dire que pour moi, cette partie d'insertion socio-économique c'est la partie et c'est nos enjeux par rapport à nos acteurs économiques et si aujourd'hui je peux m'exprimer là-dessus c'est de dire qu'effectivement la richesse de la commune c'est aussi la remise à l'emploi ou la mise à l'emploi, jeunes et adultes de nos concitoyens c'est ce qui va nous enrichir aussi, c'est ce qui fera qu'effectivement au niveau de l'action sociale cela nous permettra aussi de faire des économies et je ne suis pas peu fier des résultats dus à la qualité de nos concitoyens puisqu'on est l'une des communes qui a baissé le plus sensiblement le chômage sur la métropole. C'est le mal que je souhaite à notre commune en 2017-2018-2019 etc. C'est de continuer à travailler dans ce sens là mais je vous rassure sur le GIP AGIRE c'est bien la commune de Hem qui met encore le plus de fonds et ça me permet de remercier Monsieur le Maire parce que la dessus, il m'a toujours fait confiance et que les autres communes bien obligées aussi, ont baissé elles de 5% je parle bien sûr des communes les plus importantes la dotation au GIP AGIRE, voilà c'est la situation. Pour les crèches simplement sachez Madame CHOUIA et c'est bien parce que c'est important, c'est important pour les couples qui travaillent, pour ceux qui recherchent un emploi, d'avoir des lieux on a fait des pieds et des mains et croyez-moi ce n'est pas simple administrativement d'accompagner des porteurs de projets, on a quand même créé sur la commune, Ma Cabane qui est dans les quartiers des Longchamp là aussi ça me permet de remercier les acteurs économiques de m'avoir fait confiance de venir dans les quartiers de Longchamp, créer une crèche qui fonctionne bien merci pour elle et dernièrement, on a Ma Cachette qui est sur la zone Lecœur et qui à chaque fois touche à peu près quinze familles de Hem, 15 et 15 mais c'est le parcours du combattant pour avoir des crèches sur la commune, on considère en tout cas, si j'ai bien compris la CAF considère qu'il y a trop de crèches sur la commune de Hem, il faut le savoir.

**Madame DROUFFE.** A propos des 3 places de Rigolo comme la Vie, rassurez-vous elles seront toujours prises par des

hémois. Ce que je voulais quand même rappeler, je crois que Monsieur le Maire n'en est pas peu fier et je le remercie, Hem est quand même l'une des villes les mieux loties en structures petite enfance quand on se compare aux autres villes on n'a pas à rougir et quand on parle d'accueillir des jeunes ménages, je crois qu'ils peuvent venir à Hem par rapport à d'autres villes, on est quand même très bien nanti.

**Monsieur SIBILLE.** Je voulais simplement pour la partie sociale, je voulais dire à Madame CHOUIA, j'avais apprécié votre commentaire notamment, sur toute cette partie sociale et on en avait discuté en Commission et Monsieur BACHIRI, j'admets votre commentaire mais bon, vous le disiez vous-même, il faut faire des choix à un moment donné. Madame DROUFFE a répondu pour Rigolo comme la Vie avec néanmoins l'assurance que de toute façon, ces 3 lits en moins serviront des familles hémoises. Sur toujours un peu là une digression sur la partie politique de la ville, c'est l'objet de la délibération suivante mais néanmoins on est toujours quand même sur l'axe dans des subventions. Ça a été répété et dit à 2 reprises et notamment par Monsieur THIEFFRY, les Elus, effectivement, avaient décidé de ne pas faire subir de baisse des subventions aux centres sociaux. C'est un bel hommage tous les 2 que vous aviez fait sur ce sujet là, je ne le nie pas. Vous remarquerez aussi, sans doute, que Monsieur LAOUADI y est sensible, que l'association d'insertion sociale par l'économie AISE, la subvention n'a pas été non plus bougée d'un euro. Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous remerciez certaines associations qui en toute transparence, ont précisé qu'elles pouvaient tenir une année de plus sans peut être de subventions moi je voulais aussi préciser que l'association pour la participation des habitants et rendre hommage aussi alors à leurs responsables qui ont admis une baisse significative de leurs subventions sur les sorties familiales. Mais je répète, c'est bien avec l'accord des responsables puisque cette association nous avait informés de la possibilité de puiser en 2016 dans une réserve constituée depuis quelques années d'ailleurs grâce aux subventions. Néanmoins, je voulais préciser que les responsables de cette association nous ont bien précisé et même insisté sur le fait, que le service au public proposé donc par l'APH sera le même qu'en 2015.

**Monsieur BACHIRI.** Madame DROUFFE, je suis tout à fait d'accord avec vous, quand vous dites que nous avons des crèches aujourd'hui qui ont une capacité qui donne aussi l'attractivité de notre ville et c'est pour cela qu'aujourd'hui, il faut qu'on y reste justement dans cette attractivité et non pas dès maintenant commencer à se dire nous sommes bons, nous pouvons encore diminuer, non, nous sommes bons nous pouvons encore faire mieux. Par contre, je veux dire à Monsieur MAHTOUR, quand vous parlez du centre social, excusez moi, le centre social a beaucoup payé quand même l'année dernière. Il a payé quand même 8 licenciements, ce n'est pas rien quand même, excusez moi mais c'est quand même quelque chose, c'est la moindre des choses. Monsieur SIBILLE, vous l'avez dit, heureusement que le centre social porte beaucoup d'actions parce que s'il n'y avait pas le centre social c'était à la mairie de le faire, à la commune de le faire ça coûterait très cher et ça je n'oublierai jamais ça. Par contre, Monsieur MAHTOUR, vous étiez aussi dans le CA du centre social, vous savez les difficultés, vous les connaissez ces difficultés et je m'en rappelle très bien, vous dites à un moment donné qu'il faut que le centre social soit tenu parce que c'est le cœur des quartiers c'est aussi le cœur d'une ville et c'est pour cela, excusez moi, ne venez pas nous donner de leçons de ce côté là. Par contre, Monsieur SIBILLE, quand vous dites concernant AISE, eh bien c'est normal parce que quand même je suis tout à fait d'accord avec vous et je vous soutiens dans ce que vous dites, moi je pense que vous avez dit qu'il y a eu aucun euro d'augmenté, moi je pense qu'il faut carrément les augmenter parce que c'est quand même la propreté de notre ville quand même, ils y vont quand même, je veux dire si aujourd'hui on baisse et bien baissons aussi la qualité de nos rues parce que faut dire à quoi à un moment donné cette association, quel service elle amène ? Voilà, c'est pour ça aussi qu'il faut rappeler aussi les services que les associations mettent en place merci.

**Monsieur VERCAMER.** On va clore le débat là, simplement je veux répondre à quelques éléments. Monsieur SIBILLE répondra dans le cadre de la délibération suivante comme il fait la Politique de la Ville, ce sera l'occasion d'éventuellement de donner des arguments complémentaires.

Quelques éléments, il y a eu pas mal de choses qui ont été répondues. J'ai remarqué Madame CHOUIA que vous avez commencé votre phrase en disant "le désengagement de l'Etat", je ne l'aurai même pas dit moi-même, je ne l'aurai même pas osé vous voyez ! oui, mais là vraiment vous avez été fort sur l'Etat et le gouvernement qui ne fait pas de cadeau effectivement à ses administrés. Je constate que vous avez commencé par là mais je ne discute pas, je constate et je suis d'accord avec vous sur le principe mais je n'aurais pas osé attaquer l'Etat de manière frontale comme vous l'avez fait. Je voulais quand même vous faire remarquer une chose que vous n'avez peut-être pas pu voir. Dans le budget de la ville, si je prends le budget de la ville en grande masse, le budget de la Ville c'est à peu près vingt millions d'euros, la moitié c'est le personnel qui vous le savez, même s'il est géré par les ressources humaines de la ville, il ne gère pas le GVT, c'est-à-dire l'évolution de carrière puisque que c'est automatique pour la plupart du temps, même si on peut aller plus rapidement mais il ne gère surtout pas l'augmentation des salaires. Et donc cette masse salariale elle est fixée par l'État qui prend des décisions, il modifie le statut des fonctionnaires qui nous coûtent plus cher, nous on a rien à dire et il nous baisse nos dotations. Effet ciseaux mais soit, ça fait partie de la gestion. Il reste donc dix millions d'euros. Sur 10 millions d'euros, nous avons en gros 4 millions.

Pour l'investissement, il reste 6 millions d'euros. Sur les 6 millions d'euros nous avons 1,5 million de subventions même un peu plus mais prenons 1,5 million pour que cela soit plus simple, les subventions aux associations, subventions CCAS et puis on peut rajouter encore quelques participations au SIVU, etc. On serait même presque à 2 millions avec tout ça enfin bon à 1,5 million. En gros il reste 4,5 millions pour l'activité de la Ville.

L'Etat a baissé de 400 000 euros, nous faisons supporter à l'association 50 000 euros sur 1 200 000, vous regardez

c'est à peu près le montant qui est sur la délibération, ce qui fait que nous fait porter 3,43 % de baisse, il reste 350 000 euros sur 4,5 millions c'est-à-dire que la ville de Hem sur ses politiques publiques, on baisse de plus de 8% c'est à dire que la ville de Hem a fait l'effort 2 fois plus important que l'association sur les politiques publiques qu'elle-même, je mets à part la masse salariale et l'investissement. Sur le fonctionnement, nous avons baissé notre action de 8%. Alors certes, dans les 8% vous avez des économies de chauffage, c'est vrai mais rien n'empêche l'association de faire pareil je vous ferai remarquer, elle aussi peut baisser ses frais de fonctionnement et de chauffage, etc. Pas obligé non plus de nous demander qu'à nous de faire des économies sur les énergies donc simplement vous le faire remarquer. Je vous rappelle que les associations sont du domaine privé, je voudrais simplement vous rappeler la Loi du 31 juillet 2014 qui a été portée par Monsieur Benoît HAMON. Je vous rappelle quand même que l'article 1 précise que l'économie sociale et solidaire comporte ce sont des personnes morales de droit privé constituée sous la forme de coopératives, de mutuelles, d'union relevant du Code de la Mutualité de Sociétés d'Assurances Mutuelles relevant du Code des Assurances de Fondations ou d'Associations régies par la Loi du 1er juillet 1901 donc, c'est bien des structures privées. Donc, elles ont à respecter cette Loi HAMON, dans la Loi, il y a un certain nombre de choses qui sont dites, qui sont quelquefois des rappels des lois antérieures, Loi de 1924 toujours un gouvernement socialiste qui avait fixé un certain nombre de règles du jeu pour les associations, je vous rappelle que c'est suite au scandale de ARC que la Loi était sortie, la Loi de 1935, je ne sais pas quel gouvernement était mais qui fixait un certain nombre de règles et donc les associations ont un certain nombre de règles à respecter. Notamment une règle simple, c'est l'article 59 sur les centres de subventions publiques, constitue des subventions au sens de la présente Loi les contributions facultatives de toute nature valorisées dans l'acte d'attribution. Je rappelle que dans toute nature, il y a le mot nature et que non seulement on verse des subventions que nous votons aujourd'hui mais nous mettons à disposition de plus en plus de locaux que nous construisons dans le cadre de notre politique d'investissement. Je vais vous donner par exemple le centre social des 3 villes sur lequel nous avons supprimé le loyer et qui avait été estimé à 100 000 euros par les Domaines qui estimaient que la taille du bâtiment correspondait à 100 000 euros, nous faisons participer qu'à 20 000 euros, voyez donc, nous mettons 100 000 euros à disposition du centre social en plus des subventions que nous versons. Si nous respectons en gros la Loi en disant c'est une structure privée il faut donc faire payer un loyer, nous devrions facturer 100 000 euros que nous ne faisons pas et donc valoriser dans l'acte d'attribution décidé par les autorités administratives, etc. Justifié par un intérêt général et destiné à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement à la contribution du développement d'activité, de financement, etc. Je vous rappelle quand même que c'est un acte, je vous rappelle le début de la phrase, de subventions au sens de la présente Loi, les contributions facultatives de toute nature. C'est-à-dire que nous ne sommes pas obligés de verser des subventions, on le verse parce que nous estimons comme vous le dites, Monsieur BACHIRI, que c'est un intérêt pour la population, que c'est un intérêt général sinon nous n'aurions pas le droit de les verser donc on verse parce qu'on estime que c'est utile et je vous rappelle quand même un autre élément de la Loi, comme c'est une entreprise privée et qui en plus l'économie sociale est un mode d'entreprendre de développement économique adapté à tous les domaines c'est l'article, c'est la 1ère ligne c'est-à-dire que c'est l'économie. C'est-à-dire que quand le fonds des résultats, c'est-à-dire que lorsqu'on lui verse des subventions et qu'à la fin il y a des excédents qu'on appelle bénéfiques dans le privé qu'on appelle bénéfiques dans la Loi, elle est obligée de les réinvestir dans l'activité. C'est exactement ce que nous demandons, nous demandons à celles qui ont un bas de laine et qui ont cumulé pendant un certain nombre d'années des excédents sans qu'on leur réclame parce que normalement la Loi oblige la collectivité à réclamer les excédents, nous on ne le fait pas. ils l'ont mis de côté. Nous demandons simplement en période de vache maigre comme maintenant, de la réinvestir dans l'intérêt général comme le demande la Loi, on ne va plus loin que la Loi, on demande simplement ça, on ne nous demande même pas de tout réinvestir mais seulement une petite partie. Je vous dire que je fais des associations, je fais des assemblées générales comme beaucoup ici, je peux vous dire que quand nous regardons le bilan, je peux vous dire qu'on aurait pu quasiment supprimer la totalité des subventions cette année compte tenu du bas de laine qui a partout et vous demandez à n'importe quel maire de n'importe quelle couleur de la Métropole Lilloise parce que j'en parle avec eux, c'est le cas partout et partout les maires demandent à ce que les associations en cas de vache maigre, réinvestissent ses excédents puisque c'est la Loi, elles doivent réinvestir pour les activités auxquelles et pour lesquelles ils l'ont eu puisque normalement ils auraient dû le rendre à la Commune. Je rappelle quand même que l'Etat lorsque l'action n'est pas faite ou lorsqu'il y a un excédent réclame la différence combien de fois la ville est obligée de rembourser à l'Etat les subventions qu'elle a touchées parce que; évidemment, le bilan final fait apparaître un excédent. Nous rembourserons l'Etat, nous Ville !

Dernier point, il y a un certain nombre de choses que nous faisons plus, non seulement on met à disposition des locaux mais Monsieur MATHOUR a tout à fait raison, il y a des éléments ou des choses que nous faisons auprès des adhérents quand on fait un passeport culture où effectivement on participe à l'entrée des adhérents, c'est une subvention déguisée parce que peut-être que l'adhérent ne viendrait pas mais en tout cas, l'adhérent entre au club de sport ou culture et la ville prend en charge 50% qu'elle verse directement à l'association parce que ça va directement à l'association qu'elle vient verser et c'est une subvention que vous ne voyez pas apparaître là-dedans, cela représente quand même des sommes rondettes, je n'ai pas le montant mais, 35 000 euros, donc vous voyez, il y a encore une trentaine de milliers d'euros qui se baladent là, il y a des quantités de choses qu'on fait auprès des associations donc il ne faut pas penser que simplement cette délibération est une délibération qui prend en compte la totalité de ce qu'on fait auprès des associations. Voilà en tout cas ce que je voulais vous dire, moi je suis d'accord avec vous Monsieur BACHIRI ou Madame CHOUIA, l'objectif c'est quand même que les associations soient des intermédiaires de lien social et l'action d'intérêt général pour nos populations, je pense que notre souci c'est bien sûr de s'assurer qu'elles aient les moyens de fonctionner mais en aucun cas de thésauriser dans des comptes épargne ou des livrets A comme

je l'ai pu le voir ou quelquefois, je vous l'ai dit, j'ai déjà vu un livret A c'était cinq fois le budget annuel de l'association, même dix fois, on voit bien qu'il y a des sommes qui dorment et ce sont quand même des sommes d'argent public qui sont destinés à des actions d'intérêt général et qui aujourd'hui, vont engraisser les banques. Je ne suis pas sûr que ce soit le rôle d'une subvention.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération simplement, Madame HONORE ne participe pas au vote puisqu'elle est Présidente d'une association qui est, je vous le précise, le syndicat d'initiative. Monsieur LAOUADI peut voter parce que le GIP n'est pas une association, c'est un groupement d'intérêt public et donc c'est une participation en fait, elle est dans l'association donc tu peux parce que ce n'est pas une association en tant que telle, c'est un groupement d'intérêt public.

Je vous propose de passer au vote.

**Vote : 2 abstentions.**

**8 - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - PROGRAMMATIONS ANNELLES CONTRACTUELLES POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2016 - FONDS INTERMINISTERIELS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - FONDS MINISTERIEL POUR LA SECURITE ET LA PREVENTION ROUTIERE - FONDS ATELIER SANTE VILLE**

---

**Monsieur SIBILLE.** Merci Monsieur le Maire. Avant peut-être l'intervention, Monsieur BACHIRI, avec sérénité et vous savez que ce n'est pas mon genre de me retirer sur l'Aventin, donc je vais répondre à votre remarque sur l'association AISE. Vous dites "n'a pas baissé, il n'y a pas un euro de plus pour la propreté" certes, mais vous savez bien que c'est un levier cette propreté donc par l'association AISE, derrière c'est bien l'insertion professionnelle qui doit déboucher sur éventuellement de l'information voire sur un emploi, je voulais quand même vous le préciser, que ça ne met pas en cause néanmoins la propreté de la ville. Merci.

Donc, la délibération n°8 "Exercice budgétaire 2016 - Programmation annuelle contractuelle Politique de la Ville Contrat de Ville 2016 - Fonds interministériel de prévention de la délinquance - Fonds ministériel pour la sécurité et la prévention routière - Fonds atelier santé ville".

Monsieur le Maire, vous me permettez avant tout de souhaiter à nouveau, une bonne santé à ma collègue, notre collègue, Madame PLOUVIER qui, tant qu'elle avait la santé encore il y a quelques mois, avait un regard sur la Politique de la Ville et je voulais rendre hommage à son expertise.

Cette délibération reprend les actions associatives sélectionnées au titre de la Politique de la Ville, actions qui ont fait l'objet du vote de l'instant, d'ailleurs pour ce qui est du montant de la subvention Ville et bien sûr cette délibération reprend également les actions municipales. Force est de constater ainsi qu'aucun axe n'a subi de profondes modifications, je reviendrai dans le détail par la suite, néanmoins, il nous faut toutefois remarquer le renforcement de l'axe habitat afin de mener à bien des actions de gestion urbaine de proximité, ce qu'on appelle la GUP, et d'accompagnement à l'auto-réhabilitation de logements par les locataires. Vous le verrez un peu plus en détail lorsque j'anedocterai le tableau. Il est également à pointer l'effort des centres sociaux qui ont retravaillé leur programmation afin de s'articuler autour de 3 grands axes conformément au contrat unique d'agglomération : l'habitat et la gestion urbaine de proximité, la jeunesse et la famille et le social. Enfin, il est important à mon sens de signaler que la programmation 2016 est similaire au même montant que celle de l'année 2015 et que toutes les actions ont à aujourd'hui reçu un avis favorable des services instructeurs ce qui ne veut pas dire néanmoins à ce stade de l'instruction qu'elles seront toutes financées. Sur le tableau donc de la programmation Politique de la Ville qui se décline donc en 5 axes. L'axe 1 : qualité de l'habitat, cadre de vie et de renouvellement urbain, on peut dire que c'est idem à 2015 néanmoins, je viens de l'évoquer avec une action du CCAS, fierté pour le CCAS, vous comprendrez bien que je vais en parler, sur l'action de s'approprier et bien vivre son logement, l'auto-réhabilitation que j'évoquais actuellement, le PACT aujourd'hui que l'on appelle SOLiHA, le travail est le même avec l'axe sur le contrat local de santé sur "la lutte sur la pollution dans les logements" avec une meilleure appropriation également du logement. Nous avons donc au dernier recensement douze chantiers en cours par an. C'est la même chose d'ailleurs sur des types de chantier dans le dispositif de la réussite éducative où là, c'est une démarche d'espace de travail pour l'enfant. Effectivement, on ne peut pas demander à un enfant de bien travailler s'il n'a pas une chambre malheureusement, on sait que ce n'est pas toujours le cas Monsieur BACHIRI, on en a déjà parlé en aparté, mais au moins qu'il ait un endroit bien à lui pour pouvoir travailler. Sur l'axe de favoriser la création d'activités, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté, je voudrais revenir sur l'action menée par Ordinat'Hem et rassurer ici certaines ou certains d'entre vous qu'il n'y a pas de doublons avec la DIRECCTE qui aujourd'hui finance des formations au titre du Conseil Régional. Rassurez-vous ça n'est pas du tout la même démarche puisque le public concerné par le dossier de Contrat Ville si on peut l'anecdoter ici, c'est 70 jeunes et adultes, parfois des parents d'élèves et des seniors, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, salariés en contrat aidé, salariés engagés dans le cadre de la charte d'insertion orientée par les partenaires sociaux du territoire. Parce qu'aujourd'hui 25% de la population des quartiers restent encore en marge du maniement du multimédia et d'internet. Oui on peut encore parler aujourd'hui d'une fracture numérique qui existe réellement pour les populations des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Sur cet axe 2, effectivement on retrouve les mêmes actions pour la plupart que 2015 avec une remarque sur l'association Initiative Lille Métropole Nord Médiation Bancaire c'est pour permettre d'obtenir un prêt. Sur la Mission Locale, regards croisés et engagement fort pour les jeunes 16-18 ans, sortis du système scolaire sans qualification. Là c'est pour effectivement jouer sur le décrochage scolaire avec l'intervention de la Mission Locale.

Donc on remarque que pas de changement sur l'axe 1. Je répète nous avons boosté la GUP, cette gestion urbaine de proximité, jusqu'à aller d'ailleurs peut être sur des projets d'actions d'embellissement des façades, pourquoi pas, par une forme de végétalisation. Sur l'axe 3 que l'on intitule "solidarité et lutte contre les divisions sociales", on retrouve une association et une action menée par le Tremplin, accompagnement scolaire et familial justement dans le cadre du décrochage scolaire, une action menée par la ville de Hem sur les expérimentations citoyennes. Dans ce cadre là nous retrouvons le Conseil de la Jeunesse, le livret citoyen, les soirées fonds d'aides et les soirées même intergénérationnelles. Sur des actions où l'on voit le Centre Social 3 Villes, "agir pour la jeunesse", Espace de Vie Saint-Exupéry "jeune acteur citoyen" et à nouveau je vais y associer le CCAS sur l'accompagnement des publics fragiles et des femmes victimes de violences, on peut se dire que ces actions là visent des publics fragiles et notamment l'action menée par le CCAS c'est à voir avec l'axe 4 concernant le SIAVIC sur des accès au droit et également des aides aux victimes. Sur l'axe 4 "équité d'accès au droit et aux ressources collectives", une remarque sur l'action de la ville de Hem "culture urbaine, promotion d'initiatives en direction des jeunes", on peut parler du Fêt'Art et des prestations de services de Hemix. Toujours sur la ville de Hem, un commentaire sur "l'aide à la mobilité et l'autonomisation du jeune", ce sont les fonds d'aides pour les permis en grande priorité et le fonds d'aide à l'initiative également qui touche 80% des jeunes dans les quartiers. Sur les actions Ville Vie Vacances (VVV), aussi bien pour la ville de Hem que l'AJTF et Ordinat'Hem, on voit donc effectivement les financements possibles pour partir donc en camps avec des thématiques différentes selon les associations. Idem pour le Centre Social 3 Villes, comme l'Espace de Vie Saint-Exupéry, donc toujours dans le cadre de Ville Vie Vacances. Alors sur cet axe on remarque qu'on ne voit pas apparaître la part de l'État aujourd'hui, et la demande de l'Etat a priori on peut l'attendre pour un comité de pilotage qui devrait avoir lieu en mars, à aujourd'hui je n'ai pas l'information complémentaire à vous donner mais bien évidemment nous aurons l'occasion de les évoquer sur la part de l'Etat. Un commentaire sur l'axe 5 qui est sur la santé, la ville de Hem "santé / environnement : moins jeter, mieux consommer", le Centre Social 3 Villes "bien vieillir dans le quartier", la ville de Hem "atelier santé ville", donc cette action menée par la ville de Hem notamment est portée par le service Jeunesse sur le gaspillage, le tri sélectif, le recyclage en corrélation avec l'atelier santé ville. Voilà sur ces documents concernant la programmation de la Politique de la Ville.

**Monsieur BACHIRI.** C'est juste une question. Je voudrais savoir exactement le contenu exact des missions exercées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Est-ce que vous pouvez aujourd'hui m'expliquer exactement de quoi il s'agit ?

**Monsieur SIBILLE.** Je vais laisser la parole à Madame OULMI qui me fait un signe, connaissant aussi donc son expertise sur le domaine mais la gestion urbaine de proximité, on peut y retrouver aussi une notion de cohérence sur la propreté de la ville.

**Madame OULMI.** En terme de gestion urbaine de proximité, cela comporte tout ce qui concerne le mobilier urbain, tout ce qui concerne les gestions de parkings, l'entretien des rues, les espaces verts, les élagages, on a également la signalétique, on a également le mode doux, les espaces de bus et bien d'autres que je n'ai même plus en tête parce que la gestion de proximité c'est tout ce qui concerne votre cadre de vie.

**Monsieur BACHIRI.** Alors j'ai juste une question, une question qui amène une autre question. Sur les médiateurs qui étaient dans le plan de l'ANRU 1, quel est leur bilan aujourd'hui 3 ans après avoir fonctionné dans notre ville, parce qu'ils avaient 3 ans avec une formation derrière ? Où ils en sont ? Est-ce qu'ils faisaient de la médiation ou peut être autre chose ? C'est pour cela que je voulais voir un petit peu ces médiateurs qui étaient des médiateurs sur la citoyenneté par rapport à l'environnement et aussi qui, vous savez très bien Monsieur le Maire, je voudrais à un moment donné parce qu'on en parle pas, je ne l'ai pas entendu, peut-être que je suis sourd d'oreille. Alors je voudrais savoir un petit peu le bilan exact de ça. Merci.

**Monsieur VERCAMER.** Il doit y avoir des prix pour les appareils auditifs !

**Monsieur BACHIRI.** Soit ça, soit... En tout cas, je ne l'ai pas entendu et je pense que vous non plus vous ne l'avez pas entendu.

**Monsieur VERCAMER.** Quelqu'un veut répondre pour les médiateurs ? En fait, les médiateurs sont effectivement des agents qui ont été recrutés dans le cadre des contrats aidés pour faire de la prévention à la propreté, si je puis dire, ou à la prévention de la non propreté puisque l'objectif est d'aller former les habitants des quartiers à éviter de jeter les ordures par les fenêtres par exemple ou bien de laisser traîner des détritrus, des dépôts sauvages, etc. En même temps bien évidemment, ils font un travail de ramassage puisqu'ils se promènent, c'est l'idée que nous portons. Alors cette proposition en tout cas, cette action continue, elle va même être mutualisée avec Lys-Lez-Lannoy puisqu'elle nous a sollicité sur le sujet, J'avoue que je ne sais pas si ça a été fait déjà ou pas mais je sais qu'elle nous avez sollicités et elle devait bien sûr se développer à l'échelle de l'ensemble du quartier y compris Lys-Lez-Lannoy, vous n'êtes pas sans ignorer que le vent ignore les limites communales et lorsque des déchets se trouvent de l'autre côté de la frontière communale mais sur un même territoire, il suffit d'un coup de vent pour qu'il arrive sur notre territoire et donc c'est mieux de le faire sur un territoire cohérent c'est pour cela que l'on le fera vraisemblablement avec Lys-Lez-Lannoy. Eventuellement en Commission, on vous donnera les éléments si vous le voulez parce que c'est une Commission où je

n'ai pas tous les éléments.

**Monsieur BACHIRI.** Monsieur le Maire, juste une chose si vous ne les avez pas mais si je pose cette question, c'est qu'à un moment donné, j'ai un petit peu sur le terrain vu ces médiateurs et ce qu'ils me disent aujourd'hui c'est qu'ils n'ont pas fait beaucoup de médiation sur les détritres jetés par terre ou concernant la citoyenneté mais beaucoup de ramassage. Alors c'est pour ça qu'à un moment donné, est-ce qu'ils étaient au même stade que AISE ou est-ce qu'ils avaient un autre poste ? La fiche de poste exacte... En tout cas, j'ai à un moment donné entendu, discuté et écouté et ce n'est pas ce que j'entends aujourd'hui. Voilà ce que je dis Monsieur le Maire, peut-être qu'aujourd'hui je n'ai pas compris ou mal compris ce qu'ils étaient en train de me dire mais en tout cas, ce n'est pas de la prévention du tout, c'est plus du ramassage et surtout baisser la tête et bien regarder où les détritres sont, ne pas regarder autour d'eux et discuter un petit peu avec les gens.

**Monsieur VERCAMER.** C'est vous qui le dites ça, j'avoue que je n'en sais rien du tout mais aller mettre en cause des médiateurs qui ont une fiche de poste, c'est un peu limite. Mais bon, moi je veux bien vous entendre. Moi simplement, sachez quand même que les médiateurs, comme c'est une action qui est coordonnée et financée par l'Etat parce que ce sont des emplois, alors je ne sais plus si ce sont des adultes relais, en tout cas ce sont des emplois aidés, je peux vous dire qu'il y a un bilan chaque année qui est transmis à l'Etat, un tableau des activités qui est rempli et qui est transmis à l'Etat. Alors après je suppose que si l'Etat continue à financer les postes c'est que l'action doit être réalisée. Mais j'avoue que je n'ai pas le détail. Vous vous doutez bien que je n'ai pas le détail là. Si vous m'aviez posé la question avant j'aurais répondu avec plaisir parce que le but n'est pas de planquer des actions qu'on fait mais bien sûr au contraire les présenter et les mettre en valeur. Donc avec plaisir on vous donnera les éléments si vous avez besoin. Je peux vous dire qu'on m'envoie un sms à l'instant pour me dire, ils ont une très bonne note par la DIRECCTE et par le Délégué du Préfet.

**Madame CHOUIA.** Je voudrais juste revenir donc sur la programmation et tout ce qui s'est dit. Donc l'adoption de cette programmation est importante pour les hémois plusieurs quartiers sont concernés. On partage les intentions qui ont présidé à la mise en œuvre de cette programmation qui reste à l'identique de celle de 2015. Pour nous, ça consacre la pertinence des projets sur les quartiers vers les publics les plus fragilisés. En même temps ça conforte aussi l'importance de l'ancrage des habitants des quartiers comme une richesse et ça les met en valeur. On tient également à souligner, vous avez fait expliquer quelques actions, que dans les quartiers comme ailleurs les inégalités sociales, urbaines, économiques et environnementales sont imbriquées et là plus qu'ailleurs. La précarité énergétique, les nuisances sonores, l'enclavement, l'isolement, les pollutions dans l'air, dans les logements des sols aggravent les conditions de vie donc pour ça on va voter pour.

**Monsieur VERCAMER.** Je précise quand même puisque vous avez effectivement dit une chose qui est importante. Vous avez dit la programmation 2015 est identique à celle de 2016 ou 2016 identique à 2015. Il est possible que ça se modifie pour 2017 parce que je vous rappelle que la Loi qui a été votée sur la Politique de la Ville met en cohérence la programmation annuelle de la Politique de la Ville, le renouvellement urbain et la politique économique. La politique économique n'est pas de notre compétence mais la Communauté Urbaine de Lille par contre, la programmation c'est notre compétence et le renouvellement urbain aussi, en tout cas pour ce qui concerne le renouvellement urbain local c'est de notre a compétence et donc, il est vraisemblable qu'il y ait des ajustements dans la programmation de façon à rendre cohérent la programmation Politique de la Ville avec le renouvellement urbain d'autant qu'on est en PRU 2. Donc voilà, simplement je voulais le faire remarquer parce que ça c'est la Loi qui l'indique, je vous le rappelle, et la Préfète l'a rappelé au dernier comité de pilotage en disant que, comme le Contrat de Ville a été signé en courant de l'année précédente, bien évidemment on ne pouvait pas l'avoir mis en œuvre, que pour cette année, il fallait que les annexes puissent être signées et contractualisées, par contre pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour l'année 2017, il fallait respecter ce principe de mise en cohérence de la programmation annuelle et du renouvellement urbain. Je voulais simplement le dire donc il est vraisemblable qu'il y ait des changements. Maintenant, je ne peux pas vous dire les changements parce que c'est tout ce qu'elle a dit et pour l'instant je n'ai pas eu d'explications complémentaires. Je vous propose de passer au vote.

**Vote : unanimité.**

---

## **9 - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - SOUTIEN A L'ANIMATION GLOBALE DES CENTRES SOCIAUX**

---

## **10 - AUDIT OFFRE SOCIALE DU TERRITOIRE - PROLONGATION DE LA MISSION DU CABINET D'ETUDE**

**Monsieur SIBILLE.** Depuis 2007, la ville de Hem attribue une aide financière au fonctionnement permanent de la structure donc du centre social à la fois pour les postes de directeur, secrétaire, comptable. Cette aide s'élève à 25 027 euros par an et par centre. Cette année, nous pensons savoir que les centres sociaux ont souhaité ou souhaitent développer des lieux d'accueils de loisirs de proximité en direction des jeunes de la ville. Ne pouvant bénéficier néanmoins d'une subvention supplémentaire de la ville, les centres sociaux ont décidé de diminuer leurs subventions, comme le dit la délibération, à due concurrence du montant retenu pour réaliser une nouvelle action. Si on s'arrête

sur cette action de lieux d'accueil de loisirs de proximité, pour l'Espace de Vie Saint-Exupéry c'est un montant de 3 500 euros. Donc évidemment si on fait 25 027 moins 3 500, on a 21 527. Sur le Centre Social 3 Villes, 6 075 euros. Même mode de calcul pour descendre à 18 952. L'objet donc de cette délibération est de permettre de retrouver aux centres sociaux l'aide de la ville au montant initial en cas d'arrêt de l'action, enfin et faisant suite à la présentation de l'accompagnement du centre social, j'anticipe dans ces commentaires, la ville confirme néanmoins sa position quant au financement des postes de pilotage, co-financement uniquement et au maximum de l'équivalent d'un demi-équivalent temps plein de direction ainsi qu'un demi-équivalent temps plein de comptabilité et de secrétariat. Voilà ce que j'avais à dire pour anedocter cette délibération n°9.

Sur la n°10, on ferait peut-être un rappel parce qu'on a parlé d'un audit d'accompagnement donc du Centre Social 3 Villes fondé sur d'abord une restructuration des procédures comptables, l'analyse des process comptables, formalisation de 6 nouvelles procédures, création d'outils nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles procédures, présentation aux administrateurs et aux salariés, rencontre avec le nouveau cabinet comptable pour clarifier les modalités de fonctionnement et enfin la formalisation d'un plan d'action et un échéancier pour le déploiement. Egalement donc dans ce volet accompagnement, il y avait un cadre donc clarifié pour tous en matière de gestion, de suivi du budget et bien sûr de trésorerie. Egalement sur les évolutions organisationnelles avec la formalisation de scénarii d'évolution, avec une rencontre des financeurs pour la validation d'un scénario de fonctionnement à la fois avec le Centre Social 3 Villes et avec l'Espace de Vie Saint-Exupéry, la formalisation de fiches de postes, un chiffrage du coût des évolutions notamment avec la masse salariale et c'était d'origine comme cela un accord sur un directeur aujourd'hui sur chaque site. Néanmoins à compter de janvier, donc ça c'était le bilan, aujourd'hui vous le savez c'est aussi l'objet de cette délibération, il y a une prolongation de l'étude par le cabinet MOUVENS. Donc à compter de janvier 2016, ce cabinet d'études MOUVENS travaille sur l'élaboration d'un projet territorial de l'animation sociale et culturelle sur les quartiers en politique ville (QPV).

Les objectifs aujourd'hui donc mis en place et mis en œuvre, c'est proposer donc à l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'animation sociale et culturelle un temps de réflexion sur les enjeux et les fondements d'un projet territorial partagé. C'est également donc construire avec les acteurs de l'animation sociale et culturelle une dynamique territoriale en adéquation avec les besoins des territoires et des habitants, je répète, et des habitants. C'est aussi créer les conditions d'une intervention coordonnée et cohérente des financeurs et des opérateurs de l'animation sociale et culturelle. C'est également accompagner les centres afin de leur permettre de rationaliser leur fonctionnement via éventuellement la mutualisation de moyens ou la mise en place d'une centralisation des fonctions support entre les différents équipements. Les premières réunions avec les associations, je m'en suis inquiété encore cet après-midi, ont eu lieu déjà en février 2016. Merci de votre attention.

**Madame CHOUIA.** Alors ça a déjà été évoqué tout à l'heure, je vais reparler un peu du Centre Social 3 Villes qui est beaucoup concerné. Donc il a durement souffert ces derniers temps, effectivement, de problèmes divers de gestion. On a eu un climat assez anxiogène qui s'est installé au sein des salariés, des dirigeants, du public forcément accueilli. Voilà il y a eu un audit qui a été fait et qui a pu je pense, panser, soigner une partie des soucis. La ville poursuit son effort d'accompagnement de la structure et elle l'a poursuivi avec la mise en place des outils de gestion et ça je pense que c'était nécessaire, c'est un travail qui a déjà été mené et qui vient en complément du travail qui est mené, je pense, par tous les bénévoles du centre social et je pense que c'est important de redire qu'on est tous ici autour de la table conscients de ce qui s'est passé, de ce qu'ils ont pu vivre au quotidien et qu'on est tous derrière eux et c'est un très bel effort de la ville de poursuivre cet effort d'accompagnement,. Le personnel, malgré toutes les épreuves qu'il a dû surmonter, est toujours présent, tente de relever la barre et ça dans l'intérêt général. Je pense que c'est aussi ça quand on parlait tout à l'heure de choix politiques sur des subventions etc., ça en fait partie. Aujourd'hui, il nous apparaît en tous cas indispensable de réaffirmer la place du Centre Social 3 Villes qui est un gros centre sur la ville mais qui est aussi un centre important au niveau du département, de le positionner comme un outil essentiel de la solidarité sur notre ville. On va avoir un nouvel audit qui va dans le sens d'une meilleure collaboration entre les différents acteurs sur notre territoire, les acteurs sociaux. Cette démarche était nécessaire. On l'avait appelée de nos vœux avec une analyse des besoins sociaux qui permettait d'adapter justement les besoins de la population et ce qu'on mettait en place. Donc l'ensemble des financeurs, y compris la ville, y verra un intérêt et le public aussi. Donc voilà, ça va dans le sens de ce qu'on souhaite, je vais voter pour cette délibération. On souhaite être associés en amont, avec vous, aux décisions, aux orientations, au bilan qui sera donné de cet audit pour réaffirmer l'importance aussi que nous donnons tous aux centres sociaux sur notre ville.

**Monsieur BACHIRI.** Je soutiens totalement ce que Madame CHOUIA vient de dire. Déjà je rends hommage à la nouvelle présidente du Centre Social. Je pense que c'est quand même un travail colossal de pouvoir remonter la barre parce que ce n'était pas évident. Aujourd'hui l'audit a démontré aussi qu'il y a eu des choix, des décisions, des postures qui ont été difficiles, qui ont mis à mal à un moment donné le centre social et ce que je vous dirais en tous cas, c'est que nous devons à un moment donné encourager et soutenir le centre social à pouvoir permettre aux habitants de s'imprégner, s'investir encore plus dans le centre social et de prendre aussi des responsabilités dans un CA qui est à l'image de ces quartiers qui sont desservis par les centres sociaux. C'est pour ça que nous, nous sommes élus mais aussi nous devons être, comment dirais-je, auprès des institutions comme le centre social de pouvoir à un moment donné être à l'écoute, être vigilant et anticiper, de pouvoir les aider, les conseiller mais surtout les soutenir. Voilà, c'est pour cela que ce qu'a dit Madame CHOUIA, je pense que nous sommes prêts à vouloir travailler ensemble

pour être, justement voir un petit peu les résultats de cet audit pour essayer de répondre au plus vite et surtout de pouvoir soutenir justement la direction du centre social et qui viennent autour de tous ces bénévoles et permettre à ses habitants de se reconnaître pleinement dans son centre social.

**Monsieur VERCAMER.** Je vous remercie de vos encouragements, bien évidemment la ville reste aux côtés des centres sociaux, pas du centre social mais des centres sociaux, qui sont des associations extrêmement importantes dans notre dispositif d'aide aux familles et aux plus démunis. Néanmoins, je rappelle quand même que ce sont des associations indépendantes. Je parlais de la loi tout à l'heure sur l'économie sociale et solidaire, c'est dans cet esprit là, c'est-à-dire que la ville ne s'immisce pas dans la gestion de l'association. Simplement elle vient fixer les règles du jeu pour son financement, ce qu'elle souhaite dans le cadre des missions qu'elle finance ou des actions qu'elle finance ou des objectifs qu'elle poursuit dans le cadre de son financement public comme le fait la CAF ou comme pourrait le faire le département ou l'Etat. Je dois dire que nous avons un lien direct avec la CAF qui est le premier financeur des centres sociaux pour avoir une plateforme commune de décision en la matière et une coordination sur l'action que nous voulons mener sur le territoire, même si la CAF pour l'instant ne finance pas l'audit complémentaire de réponse aux besoins du territoire, je souhaite bien sûr qu'elle poursuive son action avec nous, sa réflexion, son expertise avec nous, elle accompagne d'ailleurs beaucoup plus que nous le centre social puisque c'est quand même son objet principal, en tout cas dans le cadre de sa politique d'aide sociale, et donc la CAF est l'interlocuteur privilégié. Néanmoins, nous l'accompagnons. J'ai rappelé lors d'un Conseil d'Administration que le fait d'avoir fait un audit apportait des outils, apportait une connaissance de la situation, permettait avec eux de développer une stratégie de gestion, d'accompagnement social, de territoire, enfin de réponse territoriale auprès des habitants mais ça avait aussi une conséquence, c'est qu'on ne pouvait plus se retrancher sur le fait qu'on ne savait pas, ce qui était le cas avant. Et donc voilà, donc simplement je l'ai rappelé parce que vous l'avez dit vous-même, ce sont des bénévoles, ça n'empêche que c'est une entreprise. Pour votre information, mon entreprise, quand j'étais chef d'entreprise, avait un chiffre d'affaire inférieur au budget du Centre Social 3 Villes. Donc c'est une entreprise mais c'est la loi de l'économie sociale et solidaire, je n'y peux rien, c'est comme ça. C'est une entreprise, ça a été déclaré par... Maintenant c'est clair puisque la loi l'a défini et donc ça a des conséquences, c'est que la gestion doit être au fil à plomb parce que sinon c'est la même sanction que pour toutes les entreprises. Donc je l'ai rappelé, je n'y peux rien? C'est M.HAMON qui l'a placé donc c'est chez vous, si vous n'étiez pas d'accord il fallait dire à M.HAMON de ne pas le faire. Moi en plus je n'ai même pas voté la loi, je crois que je me suis abstenu donc on ne peut pas me le reprocher, mais en tout cas c'est la loi, je n'y peux rien, c'est comme ça. Et cette loi est mise en application depuis le 31 juillet 2014, elle a forcément pas encore eu de conséquences locales ou sur les entreprises mais un jour ou l'autre elle en aura puisque c'est une loi. Je l'ai rappelé, je ne souhaite bien sûr pas que ça se passe et c'est pour ça qu'on a continué à accompagner et qu'on a demandé au cabinet MOUVENS d'accompagner le centre social de façon à ce qu'il puisse mettre des outils de gestion en place, des outils de perspective ou de prospective financière parce que la gestion c'est d'abord de la prospective financière, savoir où on va et avec quels moyens on y va, c'est ce qu'on avait demandé au cabinet MOUVENS. Je pense que le travail a été fait. Je pense que tout le monde l'a reconnu, vous-même aussi, donc bon tant mieux et bien évidemment, je vous associerai au rendu des audits de territoire cette fois-ci puisque c'est les besoins du territoire et la réponse sociale associative ou publique qu'il y a lieu sur le territoire qui va être mise en exergue par cet audit. Bien évidemment vous serez invités au rendu de cet audit qui n'a à la limite rien à voir avec le centre social sauf que le centre social est un des acteurs qui a une réponse sociale sur le territoire mais ce n'est pas le seul. Il y a l'autre centre social comme je vous le disais mais il y a aussi un certain nombre d'associations qui rendent un service public ou en tout cas un service d'intérêt général aux populations des quartiers et c'est tant mieux, on le disait à la délibération sur les subventions, tout ce que ces associations font c'est ce que la ville ou les collectivités territoriales en général, parce qu'il n'y a pas que la ville qui fait du social, non pas à rendre mais ça a une conséquence c'est de subventionner c'est d'ailleurs ce que nous faisons.

Voilà, je vous propose de passer au vote de ces deux délibérations, on peut les voter en bloc, ça vous convient ?

**Vote : unanimité**

---

**14 - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE - ACCUEILS DE LOISIRS MULTI ACTIVITES, SEJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNEE - PARTICIPATION DES FAMILLES**

---

**15 - RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET ACCUEILS PERISCOLAIRES 2016/2017 - PARTICIPATION DES FAMILLES**

---

**16 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEILS DE LOISIRS MULTI ACTIVITES, SEJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNEE 2016/2017 - PARTICIPATION DES FAMILLES**

---

➤ *Annexe 2 : Diaporama "Comparatif ALSH 2016 et autres communes"*

**Madame COTTENYE.** Je vais essayer d'être plus rapide et concise afin qu'il n'y est pas trop de questions d'une part, et surtout que nous passions rapidement au meilleur moment de convivialité pour mettre à l'honneur Monsieur

HERBIN, si vous êtes d'accord.

Donc 3 délibérations, simplement deux concernant des actions et une concernant la restauration donc nous aurons un petit diaporama après, c'est concernant les tarifs sur les centres aérés.

Donc, la délibération 14, c'est une délibération que nous passons tous les ans à la même époque concernant la tarification de tout ce service, parce que ce sont bien aussi des services que nous rendons aux familles et à la population en proposant dès mercredis récréatifs. Cette délibération exprime la politique tarifaire que nous écrivons tous les ans en direction de toutes ces familles pour les centres aérés et tout ce qui est service en termes de garderie, du péri et de l'extra scolaire. C'est une tarification qui est toujours très attentive aux personnes fragilisées et toujours adaptée aux ressources et qui permet à tous les enfants aussi d'accéder aux accueils de loisirs. Le diaporama que vous voyez là est simplement, alors je sais que c'est plus intéressant là que ce que je raconte je suis d'accord, mais néanmoins ça vous permet de visualiser les tarifs de la ville de Hem et les tarifs de quelques communes aux alentours avec des échelles bien entendu variées comme vous pouvez le constater mais néanmoins vous pouvez constater qu'il y a différentes philosophies en la matière à savoir, certains font des accueils un peu différenciés avec des cibles un peu différentes et avec surtout des tarifs qui peuvent varier parfois énormément d'une commune à l'autre au sein même du même type d'activité en variant avec le quotient familial. Donc voilà, donc ces tarifs sont toujours mis en place concernant la ville de Hem en lien avec les quotients familiaux donc c'est-à-dire que nous travaillons en collaboration avec la CAF. En ce qui nous concerne pour les accueils de ce que l'on appelle les Globe Trotteurs 7-13 ans, les globe-trotters ados 13-16 ans qui sont toujours des activités que nous mettons en place en parallèle de nos centres aérés classiques, ces tarifs ne varient pas concernant la ville de Hem pour cette année. Les garderies également qui concernent les accueils de loisirs le matin et le soir, les tarifs ne varient pas non plus. Concernant les courts séjours pour les enfants de 6-12 ans et les ados de 13-17 ans, les tarifs ne varient pas non plus pour cette année également et sorties ados à la journée, "un été à t'hem", rien ne bouge. Donc vous voyez, rien de nouveau sous le soleil hémois de cette année concernant les tarifs des accueils de loisirs multi activités, séjours courts et les centres aérés de cet été. Ensuite concernant les accueils de loisirs sans hébergement, je vais d'abord faire ceux pour les centres aérés et ensuite je parlerai de la restauration, puisque gouverner c'est prévoir et que nous souhaitons avoir une vision à long terme pour garder aussi une certaine stabilité tant dans les services que nous proposons mais aussi dans la tarification que nous proposons en direction des familles, nous vous proposons une délibération qui va jusqu'à l'été prochain compris. Donc nous avons une vision à un an et quelques mois, donc jusqu'à l'été, jusqu'au 31 août 2017. Nous savons que 2017 va être une année fort perturbée, fort chargée donc pour être sûr que nous n'ayons pas de mauvaise surprise nous allons caler les choses tout de suite et pour ces mêmes services en direction des familles nous intégrons exactement la même tarification pour que rien ne bouge et qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises sur le plan économique et social pour toutes ces familles qui ont besoin des services que la ville de Hem peut leur proposer en matière d'animation ou en matière de garderie pour les jeunes, pour les enfants, pour les ados. Voilà donc ce sera exactement les mêmes tarifs pour l'année prochaine pour les enfants.

Voilà, donc vous avez les tarifs ici et je ne sais pas si vous avez des questions déjà concernant les centres aérés, sur ces tarifs. Si ? Accueils extra scolaires ? Alors l'extra scolaire, je répète, le temps scolaire c'est le temps de l'école, voilà quand vous avez un maître devant élèves, le temps périscolaire c'est la garderie le matin, la garderie le soir et la cantine le midi, et le temps extra scolaire ce sont tous les autres temps hormis ceux de la famille, le mercredi après-midi qu'on appelle les mercredis récréatifs, les centres aérés, les petites vacances et les centres aérés de l'été.

**Monsieur VERCAMER.** On appelle ça les 3 temps de l'enfant.

**Madame COTTENYE.** Oui, les 3 temps de l'enfant qui datent du Contrat Educatif Local des années 2000. Ça ne nous rajeunit pas tout ça. Voilà donc ça concernant les accueils. Ensuite je ne sais pas vous si vous avez déjà des questions, des remarques concernant les accueils. Ensuite je vais passer aux repas.

Maintenant concernant les repas, avant de parler des tarifs des repas, j'oserai simplement vous faire un petit point rapide sur aussi les orientations que nous travaillons et sur lesquelles nous sommes extrêmement attachés à la ville de Hem en matière de restauration mais aussi en matière d'éducation alimentaire en direction de nos enfants et de nos jeunes. Nous avons depuis quelques temps mis en place un certain nombre d'actions sur le gaspillage alimentaire et nous sommes aussi extrêmement attachés à faire en sorte à ce que les enfants puissent découvrir et surtout s'éduquer sur le bien manger et le bon manger donc nous avons aussi intégrer dans notre alimentation une part de bio. Donc le bio, pour commencer par cette orientation, nous avons intégré 20% de bio dans les repas qui sont proposés aux enfants. Il y a 20% de bio au niveau des composants à peu près sur les menus qui sont renouvelés tous les 20 jours puisque c'est une réglementation qui nous demande de proposer des repas sur une vingtaine de jours et les enfants aussi ont un repas bio complet à peu près toutes les 2 semaines. Voilà donc nous sommes évidemment attachés à cela parce qu'effectivement parfois les enfants trouvent qu'une pomme peut ne pas être très jolie mais extrêmement bonne au niveau du goût et bien meilleure que certaines pommes qui brillent et donc je pense que ça fait partie aussi de notre travail d'essayer de leur faire découvrir le bon, le bio et parfois même on essaye de travailler du mieux que nous puissions le faire actuellement avec des producteurs locaux pour essayer aussi de valoriser ces producteurs qui font aussi un excellent travail. Au niveau du gaspillage alimentaire, il y a un certain nombre d'actions qui sont mises en place dans cette direction, bien sûr le tri que nous travaillons avec les enfants, tout ce qui est tri, ça c'est plus Madame LEFEBVRE qui est spécialiste par rapport à l'environnement et Madame OULMI également, mais voilà le tri lorsque les enfants ont terminé de déjeuner, il y a des poubelles différentes donc pour on les incite, on les initie, on les éduque aussi, et je pense qu'on devrait s'éduquer soi-même avant d'éduquer nos enfants là-dessus parce

qu'ils sont beaucoup plus calés que nous et ils sont beaucoup plus instinctifs en matière de tri que nous ne pouvons l'être, nous adultes. Nous avons aussi quelques obligations, quelques règles un petit peu directives avec notre prestataire pour respecter strictement les grammages parce qu'on se rend compte aussi que des enfants de maternelle ou d'élémentaire ne mangent pas du tout les mêmes quantités. Et donc nous sommes assez vigilants sur les grammages que proposent les prestataires pour bien faire la différence parce qu'on essaye d'apporter un regard très vigilant là-dessus. Ensuite on essaye bien sûr d'être très vigilant et pour ça j'ai des personnes assez exceptionnelles dans le service qui sont passionnées, passionnantes et extrêmement pointues techniquement et qui cherchent aussi véritablement à ce que nous proposons du goût, du bon en matière de goût aux enfants parce que c'est cela aussi le bien manger, c'est aussi le plaisir de manger et donc de trouver des repas bien cuisinés et surtout goûteux. Nous avons une autre idée qui a été mise en place, c'est la table de partage, c'est-à-dire lorsqu'il y a des aliments qui sont bien sûr emballés qui n'ont pas été consommés, ils sont déposés sur une table de partage où ils peuvent ensuite être remis à disposition pour les enfants. Donc c'est une espèce d'économie circulaire. Nous avons également fait l'acquisition d'une centrifugeuse, professionnelle bien évidemment, où tous les restes de fruits sont récupérés et nous proposons des jus de fruits aux enfants pour bien sûr montrer d'abord qu'on peut récupérer des aliments mais surtout que c'est très bon. Voilà donc ça c'est un certain nombre d'actions qui sont mises en place, il y en a bien d'autres, je ne vais pas partir dans les détails mais c'est surtout pour vous montrer que voilà nous avons une réelle dynamique là-dessus et que nous sommes extrêmement vigilants parce que je pense qu'en terme de finances nous pouvons gagner en qualité et si nous gagnons en qualité nous pourrions aussi gagner en quantité. Alors concernant les tarifs pour la restauration des cantines pour les enfants, il faut savoir que globalement tous les repas qui sont proposés sur la pause méridienne, la restauration aussi bien sur le temps scolaire que sur les temps péri et extrascolaires, les tarifs pour l'année qui vient ne bougeront pas également, il n'y aura pas de différence significative en sachant bien évidemment, et vous voyez là les tarifs qui sont proposés à Hem et dans les communes aux alentours, vous voyez qu'à Hem nous avons fait la différence entre le coût de l'animation et le coût du repas lui-même en sachant que pour la commune globalement un repas coûte à peu près 8,50 euros tout confondu. Voilà sachant aussi que vous avez des enfants qui ont des allergies alimentaires à qui on demande une simple participation purement symbolique pour payer, pour participer à l'encadrement au niveau de ce temps de la pause méridienne.

**Madame CHOUIA.** Merci pour cette présentation. Nous constatons avec plaisir que la ville a fait le choix de bloquer les tarifs jusqu'en 2017 et nous vous en remercions. Comme nous l'avions déjà évoqué à plusieurs reprises, les familles qui n'ont pas d'autre choix que de placer leurs enfants en garderie, en cantine, pendant les centres etc., sont déjà durement touchées par des hausses de charges qui pèsent sur les ménages et n'ont pas pour nous à devoir subir d'autres hausses et au-delà des parents qui devraient faire un choix parce que les repas augmenteraient ou la cantine ou les centres, c'est les enfants qui sont les premiers touchés et c'est les premiers qui payent ces choix. Les enfants c'est les citoyens de demain et pour nous ces choix doivent toujours être guidés vers la reconnaissance toujours plus forte de l'accès à l'éducation au sens large du terme donc on partage complètement le fait de ne pas bloquer ces tarifs. On souhaite également que tout ce qui touche aux prestations culturelles dans les écoles, les dotations en fournitures scolaires, les sorties scolaires ou les classes de découverte, l'animation restent toujours accessibles à tous les enfants et à tous les ménages.

**Monsieur BACHIRI.** Je partage l'analyse de Madame CHOUIA. Je suis content de pouvoir voir un petit peu que nous essayons de faire l'effort de ce côté-là. Par contre, ce qui me perturbe aujourd'hui un petit peu, c'est simplement concernant les TAP, c'est l'absence de la garantie de la gratuité pour l'année 2016-2017. Aujourd'hui cette réforme a été justement pour donner la chance pour tous, pour tous les enfants et si admettons que ce serait payant, il faut se dire à un moment donné, nous allons faire le contraire de cette réforme qui est ceux qui pourront et ceux qui ne pourront pas. Et deuxièmement, c'est une demande, est-il possible d'avoir un bilan de ces 2 années que le dispositif est mis en place, de nous communiquer un petit peu comment ça s'est déroulé, ce qui a été positif et ce qui a été moins positif ? Ce serait bien, comment dirais-je, d'avoir un éclaircissement sur ce dispositif concernant ses qualités. C'est juste des questions, des inquiétudes et aussi reconnaître qu'il y a un effort qui est fait de ce côté là.

**Madame DASSONVILLE.** Je voulais dire merci à la ville de Hem de s'occuper ainsi des enfants et de leur restauration scolaire et de si bien gérer de façon à pouvoir bloquer les prix. Par ailleurs, j'ai relevé dans le discours de Madame COTTENYE qu'elle parlait de privilégier de plus en plus des repas qui seraient bio voire même d'agriculture raisonnée et qu'elle parlait de circuits courts donc avec des producteurs locaux donc j'espère que de plus en plus, voire même quasiment exclusivement à l'avenir on pourra ne travailler qu'avec des agriculteurs du Nord qui d'ailleurs au moment du salon de l'agriculture ont fait un très bel étal et ont mis en valeur tous leurs talents, nombreux dans le Nord, et justement à destination des enfants. Donc voilà merci à vous Madame COTTENYE de continuer dans ce sens.

**Monsieur SIBILLE.** Je rejoins tout à fait les hommages qui viennent d'être faits, Madame COTTENYE, sur cette délibération et votre façon de mener les tarifs mais autant j'apprécie, Madame CHOUIA, votre remarque sur ces aspects tarifaires et vous avez dit une chose importante à mon sens, partagée par Monsieur BACHIRI je pense, c'est sur les classes de découverte par exemple qui sont quand même gratuites, les TAP Monsieur BACHIRI, on ne sait pas dans l'avenir si ce sera maintenu ou pas maintenu mais force est de constater qu'elles sont gratuites également à un moment où la ville de Hem voit même quelque part est reconnue comme étant encore une ville pauvre, Monsieur BACHIRI, oui c'est quant même reconnu dans les indicateurs comme une ville pauvre, j'aurais aimé plus de conviction

de faire remarquer alors que dans d'autres communes mais je ne vais pas faire de commentaires en donnant des noms ou des tendances politiques où aujourd'hui les TAP et parfois les classes de découverte sont aussi à contribution. Alors c'aurait été un hommage commun qu'on aurait pu avoir ce soir, de faire remarquer cette politique quand même de gratuité, souvent vous l'évoquiez Monsieur sur d'autres sujets, et bien là c'est de la gratuité sur les classes de découverte, avec des projets éducatifs derrière, avec des TAP qui sont gratuits, vous évoquez peut-être l'avenir mais aujourd'hui en tout cas, force est de constater cette gratuité et j'aurais aimé, mais Madame CHOUÏA vous l'avez dit en partie sur les classes de découverte et ça je vous rend hommage de votre honnêteté intellectuelle, partagée aussi par Monsieur BACHIRI, je le répète.

**Monsieur BACHIRI.** Monsieur SIBILLE, je pense que j'avais déjà dit dans un autre Conseil Municipal où cette décision de pouvoir rendre la gratuité concernant les classes de découverte ça permettait à tous les enfants d'y participer et surtout de mettre personne sur le carreau et ça je l'ai dit et comme Madame CHOUÏA l'a dit. Effectivement nous reconnaissons quand les choses vont bien et nous reconnaissons aussi quand les choses vont mal. On aurait voulu aussi avoir un retour en disant "oui nous avons fauté, oui nous avons fait une erreur aussi de ce côté là" mais bon voilà. En tous cas, nous avons déjà rendu l'hommage dans des conseils municipaux précédents.

**Madame COTTENYE.** Moi je n'ai pas encore fauté Monsieur BACHIRI, tout va bien. Ecoutez, je pense que ce discours vous pourriez aussi le tenir à l'Education Nationale puisque nous en avons parlé entre nous lors de la commission puisque dans les commissions nous parlons aussi d'autres choses que des simples délibérations techniques et administratives, on essaye aussi d'élargir les débats en matière d'éducation. Nous avons parlé notamment des classes de découverte et par rapport à la problématique que nous avons justement sur le fait de mettre en place ces classes de découverte gratuites, gratuites !, de la ville de Hem et nous avons un gros problème avec l'Education Nationale qui a énormément de mal à intégrer cette nouvelle dynamique que nous offrons aux enfants, et pas aux enseignants je le précise, on est d'accord là-dessus. Donc voilà, je pense que ce discours vous pourriez aussi effectivement le tenir à l'Education Nationale. Bref, je referme la parenthèse sur les classes de découverte parce que ce n'est pas le sujet du moment. Au niveau des dotations, on va être effectivement tout à fait attentif aux tarifs qu'on propose en direction des enfants mais vous avez bien compris la baisse de dotations, on ne va pas vous refaire le cirque mais vous avez bien compris les baisses de dotations du gouvernement, vous avez bien compris les difficultés que peuvent connaître certaines structures par-ci par-là, on doit avoir un effort collectif, on doit trouver de nouvelles méthodes de travail mais néanmoins au milieu de tout ça on ne doit pas oublier le sens que l'on veut donner aux choses que l'on fait, aux actions que l'on met en place. On parle ici effectivement et vous l'avez bien dit Madame CHOUÏA, on parle ici d'enfants qui sont les citoyens de demain et si nous ne nous attachons pas sciemment à faire en sorte que l'éducation que nous donnons aux enfants avec l'investissement que nous devons y mettre financièrement, humainement et techniquement, cet argent que nous investissons aujourd'hui en matière d'éducation ce sera de l'argent que nous investirons en moins demain en matière d'insertion, en matière de social et tout ce type d'activité. Voilà, donc c'est quelque chose effectivement sur laquelle je tiens à travailler longuement et de façon extrêmement profonde. Au niveau des TAP, je ne vais pas vous faire un bilan là ici, je pense que ce n'est pas le moment, déjà on vous en fera un en commission, promis, il n'y a aucun souci, mais sachez et vous le savez que nous faisons régulièrement des bilans avec les parties prenantes, avec les acteurs, avec les enseignants, avec nos animateurs, avec les associations, avec nos services bien évidemment au milieu de tout ce travail, que je remercie dans cet accompagnement quotidien, nous faisons des bilans réguliers. Nous vous présenterons bien sûr un bilan, je pense lors d'un autre conseil municipal à venir pour que nous puissions partager l'information avec vous mais on vous le fera en off déjà en commission, vous aurez déjà l'information, rassurez-vous vous aurez aussi l'information par la suite, il y a aucun problème. Par rapport à Madame DASSONVILLE qui parlait d'approvisionnement, je voudrais juste montrer la différence quand même entre le circuit court et le développement local. On peut très bien manger de la viande de cheval en circuit court qu'on achète à son producteur direct sauf que le cheval y peut venir d'Argentine. Voilà, donc c'est la différence quand même qu'il faut bien faire entre le circuit court et le développement, l'approvisionnement local.

**Madame DASSONVILLE.** Dans ce cas c'est l'approvisionnement local qui est à privilégier.

**Madame COTTENYE.** Tout à fait. C'est vraiment l'accent qu'il faut mettre sur l'approvisionnement local qui a, je dirais, un double objectif. Le premier c'est bien sûr de montrer à nos enfants que nous avons un patrimoine alimentaire local qui est extrêmement riche et intéressant et qu'il faut préserver, je pense à nos chicons etc., mais bien d'autres choses, notre spéculoos, etc., mais c'est surtout aussi l'éducation alimentaire bien sûr que nous donnons à nos enfants au travers de ce travail mais c'est aussi une éducation à leur montrer que vous avez des gens qui travaillent quotidiennement en terme d'agriculture pour produire de bons produits locaux, viandes, légumes et autres, et que ces gens là aussi il faut les valoriser. C'est un travail compliqué. Alors effectivement là je me permets, je fais part à la ville de Hem de mon expérience parce que je fais ce travail là au niveau des collègues au sein du Département. Nous étions effectivement présents sur le Salon de l'Agriculture et je crois qu'il est important aussi que cette expérience là, je puisse en faire bénéficier bien sûr les familles de Hem mais surtout les enfants.

**Monsieur VERCAMER.** Je vous propose de passer au vote parce qu'il y a eu pas mal d'explications et je ne vais pas en rajouter. On va voter les 3 en même temps, ça vous convient ?

**Vote : unanimité**

**27 - DEVELOPPEMENT DURABLE - RESEAU DE CHEMINS PIETONNIERS BOUCLE PARIS-ROUBAIX - MISE EN PLACE D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

---

**Madame LEFEBVRE.** Dans le cadre de l'aménagement de la boucle piétonne n°9 intitulée "boucle du Château d'Hem", une section est commune avec le nouveau tracé du Paris-Roubaix, cycliste bien sûr. La boucle n°9 proprement dite se situant sur le territoire de Hem part de la Grand-Place du Jardin des Perspectives, passant par le long du futur étang de pêche pour rejoindre le Château d'Hem, avenue Delecroix, puis vers la carrière Delplanque puis rejoindre l'impasse Bayart qui se situe pour les gens qui connaissent un peu plus ce coin là, le pont du Civron afin de retourner vers le Jardin des Perspectives par le chemin Braquaval et le chemin d'Audenaerde. Donc on arrive de nouveau au Jardin des Perspectives. Pour reprendre la délibération, la portion entre le Château d'Hem, c'est ce qu'on va voir, et le chenil de la Motte représente la nouvelle portion du nouveau tracé du Paris-Roubaix, partie qui sera pavée ou remise en état de la façon suivante, alors j'ai mélangé un petit peu les 3 délibérations, alors la largeur de l'emprise normalement devrait être de 8m parce que comme il y a des négociations foncières on verra si on va pouvoir tout faire sur toute la longueur. Les 8m se divisent, sur la largeur on a 0.25m de délaissé enherbé qui sera d'un côté contre les champs agricoles, on aura une largeur de 3m de bande pavée pour la course vélos, 2m de large de noue paysager, 2.5m de bande lisse qui aura un double rôle : lors du Paris-Roubaix, cette bande sera réservée aux spectateurs ainsi les spectateurs n'abîmeront pas les champs, ni même de voitures comme on peut voir un peu partout du côté du Carrefour de l'Arbre. Et encore une petite bande de 0.25m de délaissé enherbé pour éviter justement que les gens se retrouvent aussi sur les champs. Aucun réseau n'est à prévoir et les voiries ne seront pas éclairées. En dehors de la course, pour revenir à la boucle, cette portion sera fermée à la circulation, les engins motorisés ne seront pas autorisés et ça sera fermé par des barrières.

**Monsieur PASTOUR.** Juste une précision sur la photo de la délibération, il y a une petite correction. C'est-à-dire que les 2 traits noirs, en fait il y a 2 autres traits noirs qui font l'objet de la DUP. C'est un peu plus haut, donc la photo n'est pas bonne, elle devra être corrigée. La DUP va du haut jusqu'au dernier trait noir et non pas la petite portion qui est sur la photo.

**Madame CHOUIA.** Alors nous sommes opposés à ce projet de déclaration d'utilité publique pour le passage, pour toute cette portion. Alors certes on nous explique qu'il y a le passage du Paris-Roubaix, ça rejoint une boucle, ça revêt pour vous un intérêt public qui va mener, si on va jusqu'au bout de la déclaration d'utilité publique, à des expropriations. Donc on est opposés aux expropriations. On est opposé au fait que, encore une fois, des terres agricoles, des terres qui sont aujourd'hui utilisées à d'autres choses vont devenir des routes. On est dans une logique encore une fois de toujours plus de routes, toujours plus d'utilisation de voitures. Ça va permettre un flux important de véhicules qui va arriver jusqu'à l'antenne sud, certainement pour justifier les 44 millions d'euros que va coûter le doublement de l'antenne sud. Donc voilà nous sommes opposés à cette déclaration d'utilité publique qui pour nous n'a pas d'intérêt d'utilité publique.

**Monsieur DELEPAUT.** Je ne comprends pas bien. En fait, on ne parle pas de faire une grande route. Vous parlez d'une route qui va faire venir plein de monde, il n'est pas question de ça. Il est question de faire un sentier piétonnier qui, une fois par an, sera utilisé par le Paris-Roubaix. Vous n'êtes pas sans savoir que le CD 64 va être transformé, c'est en prévision, et que les pavés qui font le bonheur des cyclistes dont je suis, vont disparaître. D'accord ? Donc nous anticipons et on fait ça en même temps en bonne coordination avec les sentiers piétonniers pour que à horizon 2020, on puisse proposer un circuit de substitution au Paris-Roubaix, je dis bien au Paris-Roubaix et à longueur d'année à des piétons et non pas à des gens qui rejoindraient le CD 7 par là. C'est complètement interdit. Ce ne sera pas ça. Et en plus on n'exproprie pas,... Je vous ai laissé parler... Notre projet n'est pas d'exproprier, comme vous pouvez le voir. C'est juste pour agrandir des sentiers qui existent déjà. C'est tout. Et je vous prie de croire que quand ce sera fini vous prendrez votre vélo et vous irez jusqu'à la base de loisirs de Willems avec plaisir. Et je vous y emmènerai si vous voulez.

**Monsieur BACHIRI.** Merci. Mais je prendrai l'ancien, pas le nouveau. Parce que l'ancien c'était vraiment celui-là qui...

**Monsieur DELEPAUT.** Il n'y aura plus de pavés.

**Monsieur BACHIRI.** C'est pour ça que je prendrai l'ancien ! Je disais simplement ça coûte combien à peu près pour la commune cette nouvelle route pavée pour le Paris-Roubaix ? Combien ça coûte pour la commune ? Dites-nous un petit peu. 250 000 euros ? C'est ça Monsieur le Maire ? Plus ?

**Monsieur VERCAMER.** Je vous répondrai après.

**Monsieur BACHIRI.** Je sais très bien que vous allez me répondre après. Mais là on parle de la conjoncture difficile, on nous parle de sous, on nous parle de priorités, on nous parle à un moment donné qu'il faut se serrer la ceinture parce

que les temps ne sont plus comme avant et aujourd'hui, on nous parle qu'une fois par an on aura le Paris-Roubaix. C'est très bien, moi j'aime le Paris-Roubaix, très bien. "L'enfer du nord", c'était justement "l'enfer du nord" mais là, ce ne sera plus l'enfer du nord parce qu'on va bien le faire... Excusez-moi, vous m'emmènerez plus tard. C'est juste une chose Monsieur le Maire, vous nous dites qu'à un moment donné il faudra faire des choix, quel choix aujourd'hui de l'intérêt communal de pouvoir exproprier certains agriculteurs, vous allez dire qu'on agrandit, qu'on touche à personne, mais je pense qu'il y a des agriculteurs qui ne veulent pas céder leurs terrains, et à après dire vous savez les associations, la commune, nous devons tous à un moment donné faire des choix et se faire mal. Monsieur le Maire, il y a juste une chose que je me pose la question là devant vous, c'est est-ce que ce choix est approprié par rapport à la conjoncture d'aujourd'hui ?

**Monsieur PASTOUR.** Je rappelle quand même qu'une procédure de DUP est un outil que l'on se donne et qu'il n'est absolument pas obligatoire d'utiliser. C'est une procédure qui est longue. Cette délibération passe de façon à se donner les moyens au cas où, je dirais, il y a des blocages mais bien sûr la volonté de la ville est de négocier avec les propriétaires des terrains à l'amiable et, pour tout vous dire, pour l'instant ça se passe très bien. C'est pour ça qu'on se donne les moyens aujourd'hui au cas où. Ce serait dommage parce que la politique c'est aussi prévoir dans le temps. Il faut savoir que ce tronçon, il va mettre 6 ans, 7 ans à se faire. Donc heureusement qu'on prend une délibération aujourd'hui pour prévoir ces 6 ans pour faire l'ensemble du tronçon de façon aussi à préparer la communauté urbaine à prendre la maîtrise d'œuvre sur les communes avoisinantes parce que là on ne présente que le tronçon de Hem mais il y a aussi Willems, Villeneuve d'Ascq, Sailly-Lez-Lannoy, qui vont être impactées et donc c'est aussi prévoir. Et ce n'est pas du court terme ce qu'on fait Monsieur BACHIRI, c'est prévoir sur 6 ans, 7 ans et aussi nous permettre après de chercher des financements.

**Madame CHOUIA.** Je pense qu'un autre tracé était possible que celui-là et encore une fois de faire une déclaration d'utilité publique pour aller exproprier à terme, peut-être que maintenant ça se passe bien, peut-être que plus tard ça ne se passera pas bien. Un autre tracé était possible à mon sens. Ce n'est pas du tout un propos que j'ai contre le chemin piétonnier, le Paris-Roubaix ou quoi que ce soit puisqu'au contraire c'est quelque chose qui est très important dans notre ville et qui est du patrimoine de la ville, simplement une DUP pour ça sur ce tracé là, non je pense qu'un autre tracé était possible. Et ce qui a aussi derrière, c'est que l'autre route va devenir une route et qui mènera à un flux de véhicules qui sera beaucoup plus important qu'aujourd'hui parce que ce ne sera plus un secteur pavé vers l'antenne sud.

**Monsieur DELEPAUT.** On ne parle pas de ça Madame CHOUIA. Juste pour dire, Monsieur PASTOUR dit que c'est un projet qui va durer 6 ans mais ce n'est pas un projet qu'on démarre maintenant. Moi je suis élu depuis 2008 et avant même que je sois élu, on en parlait. Je voudrais quand même vous dire que l'un des premiers initiateurs du sentier qui va aller de la base de loisirs de Willems à chez nous, c'est Monsieur Paul DEFFONTAINE, ancien Maire de Willems qui, que je sache, ne fait pas partie de ma famille politique et avec qui je m'entends très bien, comme avec d'autres soutiens dans les communes avoisinantes sur ce projet. Ca c'est l'aboutissement du projet. Voilà c'est tout. Ce n'est pas un truc qu'on vous sort maintenant du chapeau, il existe depuis longtemps.

**Madame LEFEBVRE.** Les intérêts de cette modification de parcours, ça a déjà été dit : la dangerosité de la portion CD 64 de Willems à Hem et, comme disait Monsieur DELEPAUT, Monsieur Paul DEFFONTAINE réclame ça depuis des années. Et il faut savoir que quand la course est à ce niveau là, les cyclistes ne vont plus sur les pavés tellement c'est dangereux. Ils se retrouvent sur les bandes sur les côtés parce que justement les pavés sont tellement abîmés et c'est tellement dangereux qu'il faut avoir une alternative et l'alternative c'était trouver un nouveau parcours. Deuxième chose, conserver la dernière portion de pavés juste avant l'arrivée au vélodrome, ce qui était très important. Donc là, il y avait une portion,...

*Intervention non enregistrée*

**Madame LEFEBVRE.** Voilà. Qu'est-ce que je peux encore dire ? Développer les aspects touristique (les chemins), culturel (on est à côté des fermes), sportif (on sera à côté de l'étang de pêche, du Château d'Hem où il y a beaucoup d'activités sportives et il faut savoir aussi que sur le trajet il y a normalement un mini golf qui devrait voir le jour, les balades), c'est aussi une forme de trame verte, trame bleue puisqu'on a à côté la Petite Marque. Et c'est tout, j'arrête là.

**Monsieur BACHIRI.** Juste une chose que je sens le passionné là, c'est juste Monsieur DELEPAUT, vous êtes passionné par le vélo, on l'entend, vous voulez emmener tout le monde derrière vous mais simplement,...

*Intervention non enregistrée.*

**Monsieur BACHIRI.** Comment ? Je crois qu'il va se débrouiller. Il y a une chose Monsieur DELEPAUT que j'entends, que vous ne voyez pas parce que vous êtes tellement dans l'émotion concernant ce projet et que vous êtes tellement motivé parce que vous êtes passionné, nous Monsieur DELEPAUT, on travaille sur les priorités de pouvoir dire sur les objectifs généraux de tous, de toute notre commune qui est derrière aujourd'hui à un moment donné, quelle est la

priorité de pouvoir mettre autant d'argent sur 5 ans, sur 4 ans, sur 3 ans ? C'est de l'argent quand même. C'est de l'argent de la commune. C'est quand même notre argent à tous, de pouvoir à un moment donné, est-ce qu'au vu de la conjoncture difficile de se payer un tronçon tout simplement pour faire du vélo ? Et j'ai entendu, juste une chose Monsieur DELEPAUT, je sais que ça va vous titiller mais on nous parle simplement de "l'enfer du nord", on dit que c'est très dangereux et que ceux qui font du vélo risquent beaucoup, ce n'est pas fait pour les amateurs alors ? c'est fait pour les professionnels Paris-Roubaix alors ? A un moment donné, il faut faire des choix. C'est ça Monsieur DELEPAUT, alors faites un peu parler votre raison et non pas votre passion. Merci.

**Monsieur VERCAMER.** Bon on va clore le débat là. Je vois qu'on arrive en bout de Conseil. Ca s'est échauffé. Je voudrais simplement rebondir sur ce qu'a dit Madame LEFEBVRE, ce n'est pas un projet d'hier. Le projet de rectification du RD 64 existe depuis que Madame MASSART était Conseillère Générale en 1992, donc à la demande de Monsieur Paul DESFONTAINES puisque pour arriver à Willems la route était dangereuse. Et donc les pavés ont été classés, souvenez-vous, et donc l'idée c'était de déplacer les pavés et donc il y a eu plusieurs tracés qui ont été faits. Ce tracé a été arrêté il y a 5/6 ans au moins et je dois reconnaître que c'est la Ville de Hem qui a insisté pour qu'une fois pour toute on travaille sur le sujet parce que c'est bien de faire des réunions et de faire des grand-messes en disant "il faut faire passer", à un moment donné, il faut plonger. Et donc j'ai dit "la Ville de Hem prendra sa part". Mais il n'est pas question de faire la totalité du chemin. Quand vous dites "la Ville de Hem va claquer des millions", non. Parce que d'abord il y a une grande partie qui est sur Villeneuve d'Ascq et sur Willems. Deux, on n'est pas compétents en matière de chemins, c'est la Métropole Lilloise ou éventuellement le Département et je vous rappelle que le premier sponsor de Paris-Roubaix, c'est la Région. Et bien on va aller solliciter auprès de l'ensemble de ses partenaires des financements. La maîtrise d'ouvrage pour une grande partie du chemin sera portée vraisemblablement par la MEL puisque le Premier Vice-Président s'en est engagé auprès de la Préfecture et Villeneuve d'Ascq et Willems qui sont concernés par le chemin ont donné leur accord aussi pour le faire. Donc voilà, ça roule, ça avance doucement et l'idée ce n'est pas de faire passer les voitures, l'idée est d'avoir un chemin qui amène jusqu'à la base de Willems à pied, ça évitera de prendre la voiture puisqu'on pourra aller de Hem jusqu'à la base de Willems à pied ou en vélo et ce sera peut-être un peu mieux que de prendre sa voiture parce qu'aujourd'hui c'est le seul moyen d'y aller. Je vous propose de passer au vote.

**Vote : unanimité**

### **36 - PORTAGE FONCIER / CESSION A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - LIAISON RD 700**

---

**Monsieur PASTOUR.** Donc je vais être très rapide. Donc c'est la cession à la Communauté Urbaine de Lille donc la Métropole Européenne de Lille nouvellement nommée MEL, de la portion qui est déjà construite donc qu'on appelle la rue Aristide Briand, qui est la partie qui est déjà construite et qui s'arrête un peu en cul-de-sac au niveau de la Blanchisserie. Et donc cette voie a été réalisée mais les terrains appartiennent à la ville et donc on vend les terrains à la Communauté Urbaine de Lille et il avait été convenu avec la MEL que le prix au mètre carré de ces terrains serait l'équivalent du prix moyen d'acquisition des terrains qui restent en fait pour faire le raccordement au CD 700. Et donc ce prix moyen a été calculé à 5.65 euros/m<sup>2</sup> et donc c'est une délibération pour rétrocéder à la MEL le terrain au prix de 5.65 euros/m<sup>2</sup> qui est donc le prix moyen des autres parcelles que l'on a dû acquérir ou qu'on est en train d'acquérir pour réaliser le reste de cette voie.

**Madame CHOUIA.** Juste une nouvelle fois l'occasion de rappeler la position de notre groupe par rapport à ce projet. On défendra toujours l'aménagement de ce tronçon de voie pour aider les entreprises présentes sur la ZAC à résorber le trafic et à se raccorder au CD 700. On est toujours opposés à l'ouverture de la voie depuis la rue Jules Guesde et qui arriverait là, parce que toujours plus de routes et toujours plus de voitures ne résorbera pas le trafic et qu'il faut repenser notre manière de circuler, trouver d'autres modes de déplacements doux et alternatifs. Et on est toujours attaché à la préservation des terres agricoles puisque juste en haut, il y a des terres agricoles. Donc voilà, c'était juste pour rappeler notre positionnement sur ce projet.

**Monsieur PASTOUR.** Juste une précision Madame CHOUIA, c'est que là, on ne parle que de la voie qui est réalisée et qui est pour l'instant utilisée par les entreprises qui sont en train de s'implanter sur le site de la Blanchisserie, on ne parle pas des autres terrains.

**Madame NOCLAIN.** Je voudrais dire que cette route va quand même bien aérer la rue Jules Guesde parce que y habitant je sais ce que c'est le nombre de débit de voitures. Alors il faut aussi être réaliste parce que "tout le monde veut avoir le bus qui passe chez soi mais pas devant chez moi, je veux une route mais pas devant chez moi", là je suis contente parce que la rue Jules Guesde va être soulagée d'un certain nombre de véhicules et camions et on respirera mieux.

**Monsieur VERCAMER.** Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

**Vote : unanimité.**

Voilà on arrive au bout de ce Conseil c'est l'occasion pour moi de remercier une nouvelle fois Monsieur HERBIN qui termine sa mission à l'instant, au moment où je vais lever la séance. Je voulais vous dire que maintenant il va y avoir un pot pour son départ et donc je lève la séance et cela vous permettra à tout à chacun de venir le féliciter ou le remercier individuellement. Merci.

La séance est levée.